

Une expression variable des émotions des détenus liée au support choisi et à la question temporelle.

Nous sommes partie de la construction du support formel (le support matériel de communication et ses règles d'inscription spatiale et syntaxique) pour démontrer que le contexte carcéral et ses contraintes spécifiques influencent le choix du support de communication ainsi que son contenu. Nous allons désormais prouver notre hypothèse par l'analyse d'un échantillon représentatif pour les types de support carcéraux présentés dans la partie précédente. Cette analyse sera aiguillée selon la manifestation des émotions des détenus dans leurs actes de communication, puisque, selon nous, celles-ci sont amplifiées par l'enfermement et ses contraintes quotidiennes. Ces émotions fonctionnent différemment selon ce qui les a déclenchées et elles effectuent une transformation sur le sujet agissant. Cette dernière fait du sujet un être ému capable de réagir à ces contraintes pour obtenir plus de liberté et d'intimité, que les conséquences soient positives ou négatives. Nous différencions les émotions de la passion au sens de Jacques Fontanille et d'Algirdas Julien Greimas dans *Sémiotique des passions* qui se définit ainsi :

On n'ignorera pas pour autant que la passion d'un sujet peut résulter d'un faire, soit de ce sujet lui-même, comme dans le « remords », soit d'un autre sujet, comme dans la « fureur », et qu'elle peut aussi déboucher sur un faire que les psychiatres dénomment le « passage à l'acte » : c'est ainsi que l' « enthousiasme » ou le « désespoir », par exemple, programment sur la dimension pathémique un sujet de faire potentiel, soit pour créer, soit pour détruire ; la passion elle-même, en tant qu'elle apparaît comme un discours de second degré inclus dans le discours, peut en elle-même être considérée comme un acte, au sens où on parle par exemple d' « acte de langage » : le faire du sujet passionné n'est pas sans rappeler alors celui d'un sujet discursif, auquel il peut d'ailleurs se substituer, le cas échéant ; c'est alors que le discours passionnel, enchaînement d'actes pathémiques, vient interférer avec le discours d'accueil – la vie en tant que telle, en quelque sorte – et le perturber ou l'infléchir⁵⁶⁷.

Pour notre sujet, ce sont les émotions qui construisent l'état de faire éphémère du sujet et non pas la passion qui, elle, est un état de faire qui peut être débrayé à tout moment par sa présence continue. Cependant, certains états sont ressentis comme passionnel pour les détenus lorsque les émotions sont trop fortes, comme avec le désespoir et l'impulsivité, que nous étudierons comme des passages à l'acte intempestifs. Le détenu peut devenir un être passionnel le temps de la détention, mais cet état n'a plus de raison d'existence à la sortie. Nous utiliserons donc certaines descriptions des passions de la *Sémiotique des passions* pour expliquer le fonctionnement des émotions des détenus, car elles ont les mêmes effets sur l'être humain, mais de manière éphémère dans ce cas précis (de temps en temps au fil de l'incarcération).

Le système carcéral est organisé par l'administration pénitentiaire, ce qui en fait l'élément manipulateur des actions des détenus, par le biais des contraintes carcérales. En effet, les détenus sont en position constante de /non-pouvoir faire/ et de /non-devoir faire/, ce qui construit l'intensité des émotions des détenus. Celles-ci ont donc pour conséquences un passage à l'acte particulier au milieu carcéral : des utilisations détournées des supports de

⁵⁶⁷. Jacques FONTANILLE et Algirdas Julien GREIMAS, *op. cit.*, p. 54.

communication afin de retrouver des capacités modales satisfaisantes. De même, nous émettons l'hypothèse que le temps n'est pas vécu ni perçu de la même manière par les détenus que les personnes libres, puisque le quotidien est géré par l'administration pénitentiaire (les différentes actions comme le temps de chacune d'entre elles). Nous allons donc vérifier si les contenus des productions carcérales sont influencés par cette notion temporelle, afin de nous rendre compte si c'est cette perception⁵⁶⁸ qui transforme les émotions des détenus en de véritables passions éphémères. Si le temps, par sa redéfinition carcérale, a des conséquences sur les émotions des détenus (et donc sur leurs actes communicationnels), alors nous pourrions démontrer que la communication carcérale se déroule différemment de la société, puisque chaque système a ses propres valeurs :

Chaque régime temporel repose sur un système de valeurs propres, sur une représentation typique du devenir social, et déploie ses parcours figuratifs spécifiques. Par conséquent, l'évaluation des formes temporelles donne accès aux formes de vie : la maladresse provinciale, la réussite sociale, la gloire, la bohème, etc. : les propriétés syntactico-temporelles des parcours narratifs sont des conditions axiologiques décisives, et en ce sens elles touchent directement aux valences, à la distribution des intensités et des quantités passionnelles, aux rythmes axiologiques, c'est-à-dire, en bref, aux conditions sensibles de la manifestation des valeurs⁵⁶⁹.

Nous présenterons ainsi les contenus communicationnels par le biais de l'expression la plus faible des émotions à celle la plus forte. Nous verrons que les principales émotions des détenus sont la détresse (désespoir) et la colère, et les détenus cherchent soit à les canaliser (expressions faible et modérée), soit à les partager (expression forte). Ces différences d'expression sont dues au pouvoir qu'exerce ou non la censure sur les détenus : plus les contraintes sont importantes, plus elles se ressentent sur le contenu produit par les détenus (thèmes choisis et mise en pratique de la communication), lorsqu'elles sont moins imposantes, elles contrôlent la rythmique/le tempo des actes communicationnels (durée des ateliers, d'un passage musical, d'une demande de l'intervenant, espace limité à celui autorisé par l'administration pénitentiaire et l'intervenant, etc.) et lorsqu'elles sont rejetées par les détenus, elles laissent des traces infimes de leur présence (choix du support en fonction de ce qu'il y a disposition ; mises en pratiques et en forme selon les destinataires et les surveillances quotidiennes). Plus cette censure sera importante dans le cadre de certaines communications, plus les détenus auront tendance à utiliser le détournement des supports autorisés, voire même à en créer de nouveau pour éviter ce contrôle incessant de l'administration pénitentiaire.

⁵⁶⁸. Au sujet de la perception et de la mémoire qu'elle implique, cf. Gilles DELEUZE, *Le bergsonisme*, Paris, PUF, coll. « Quadrige Grands Textes », 3^{ème} édition, 2008, Chap. III « La mémoire comme coexistence virtuelle ».

⁵⁶⁹. Denis BERTRAND et Jacques FONTANILLE, *La flèche brisée du temps*, disponible sur : http://www.unilim.fr/pages_perso/jacques.fontanille/textes-pdf/BflechebriseetempsIntro.pdf [consulté le 05.02.2016], p. 12.

III.1. Une expression faible des émotions lors de l'utilisation de supports soumis à la censure ou à des règles particulières.

Nous l'avons dit, les supports de communication soumis à une censure importante sont faiblement portés sur l'émotionnel : autocensurés par les détenus eux-mêmes qui ne veulent pas partager ces sentiments avec l'administration pénitentiaire, ces supports ne communiquent que par le biais des apparences et des informations superficielles. Ces contraintes sont visibles dans les thèmes choisis par les détenus ou dans leur mise en pratique corporelle (choix de telle apparence à donner aux autres dans tel but). Dans cette catégorie, nous retrouvons donc la correspondance postale et les activités corporelles sportives (pour les hommes surtout) et esthétiques (pour les femmes surtout).

III.1.1. La correspondance.

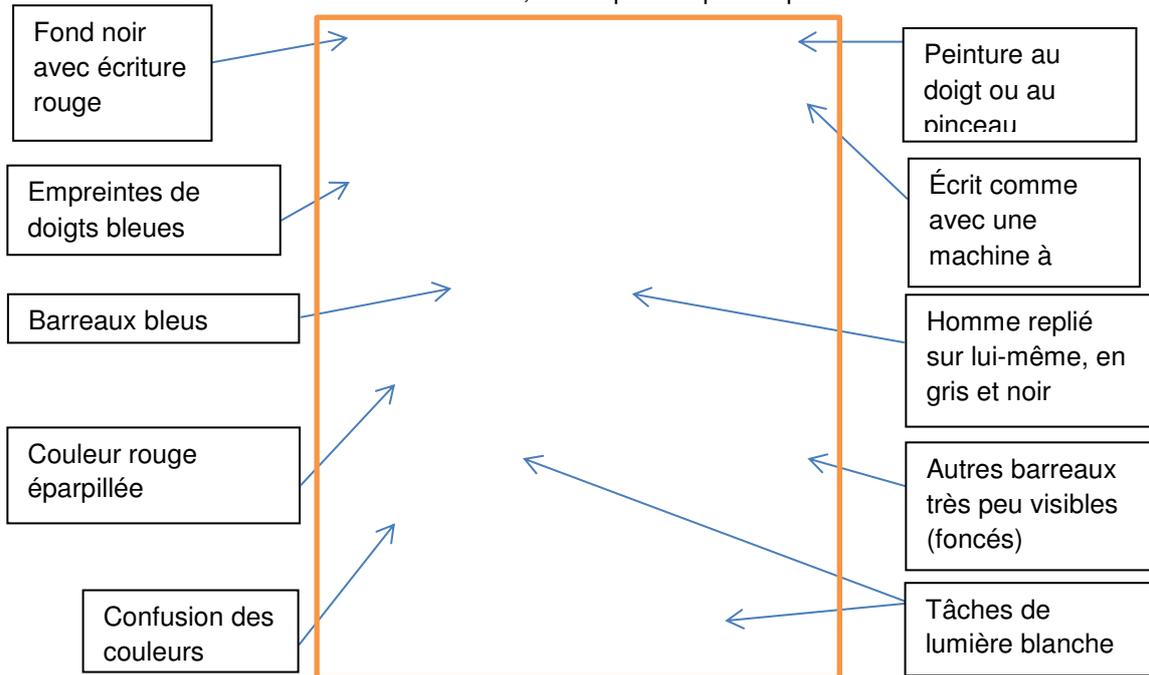
La correspondance, contrairement à ce à quoi l'on pourrait s'attendre, n'est pas forcément personnelle. Et comme il n'est pas évident de trouver des courriers intimes⁵⁷⁰, nous choisirons, pour nos analyses, celle qui est mise en scène lors d'atelier. Nous nous arrêterons sur huit images produites par des détenus lors d'un atelier d'art postal (Cf. Annexe 17). Nous avons choisi ces images parce qu'elles évoquaient l'incarcération, nous semblant plus personnelles que les autres, ce qui correspond à l'analyse que nous voulons faire d'une correspondance postale semi-privée. Cette dernière, même si elle est réalisée lors d'ateliers et qu'elle est composée principalement d'images, correspond à l'utilisation qui est faite du courrier personnel, puisque les règles d'inscription prennent en compte la censure administrative et que les dénonciations restent celles qui sont connues d'elle. La publication autorisée de ces œuvres en est la preuve. Chaque exemple sera donc étudié dans sa composition et pour son contenu relatant les conditions d'incarcération⁵⁷¹. Ensuite, une analyse générale de toutes ces œuvres démontrera que les contraintes carcérales rendent les émotions des détenus trop intenses, puisque, même s'ils sont obligés de les canaliser en utilisant le support du papier dans ce contexte, elles ressortent malgré tout sous la forme d'une dénonciation mesurée.

⁵⁷⁰. Pour des courriers intimes, nous en avons des exemples mais plutôt anciens in Groupe d'information sur les prisons et Association Pour la Défense Des Droits Des Détenus, *Suicides de prison*, France, Gallimard, coll. Intolérable, n°4, 1973.

⁵⁷¹. Les images seront ici analysées de manière plus ou moins subjectives, puisque notre perception visuelle dépend de notre inconscient culturel et individuel, des notions qui sont étudiées in : Alexandre BARABANOV, « La sémiotique visuelle et le langage non-verbal : la sémantique de la forme visuelle » in *Sémiotiques non verbales et modèles de spatialité. Texte du congrès sémiotique de 2001*, Limoges, PULIM, 2002, p. 25.

*Œuvre 1 :

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁵⁷²



Composition :

Les barreaux (bleus) couvrent l'ensemble du personnage et de la confusion des couleurs, comme s'ils produisaient l'immobilité du corps et les mouvements intérieurs (pensées confuses, sentiments divers) qui cherchent à s'échapper pour la survie du corps. Il peut se dégager un système semi-symbolique :

Éparpillement (mouvement centrifuge) vs Repli sur soi (mouvement centripète)

Couleurs, mouvement, formes, empreintes vs Corps, immobilité (due aux barreaux)

Le corps est replié sur lui-même, à la manière d'une personne qui souffre : la tête et les bras sont penchés en avant, le corps formant ainsi une boule, ressemblant quelque peu à la position du fœtus qui cherche à se protéger. Les barreaux bleus ne semblent pas terminés, puisqu'ils ne couvrent pas la totalité de la page, ils sont remplacés, en haut de la page, par des empreintes de doigts de même couleur.

Contenu :

Nous pouvons émettre les hypothèses suivantes quant à l'interprétation de ces barreaux :

-soit les barreaux laissent des empreintes dans l'esprit du corps replié,

⁵⁷². *Correspondance : Art postal en milieu pénitentiaire* (Uzerche, Limoges, Tulle, Guéret), Centre régional du livre en Limousin – Association limousine de coopération pour le livre (ALCOL), 2006, p. 14.

-soit les barreaux s'effacent à cause de la pensée d'un corps trop sous pression, comme s'il parvenait à les neutraliser.

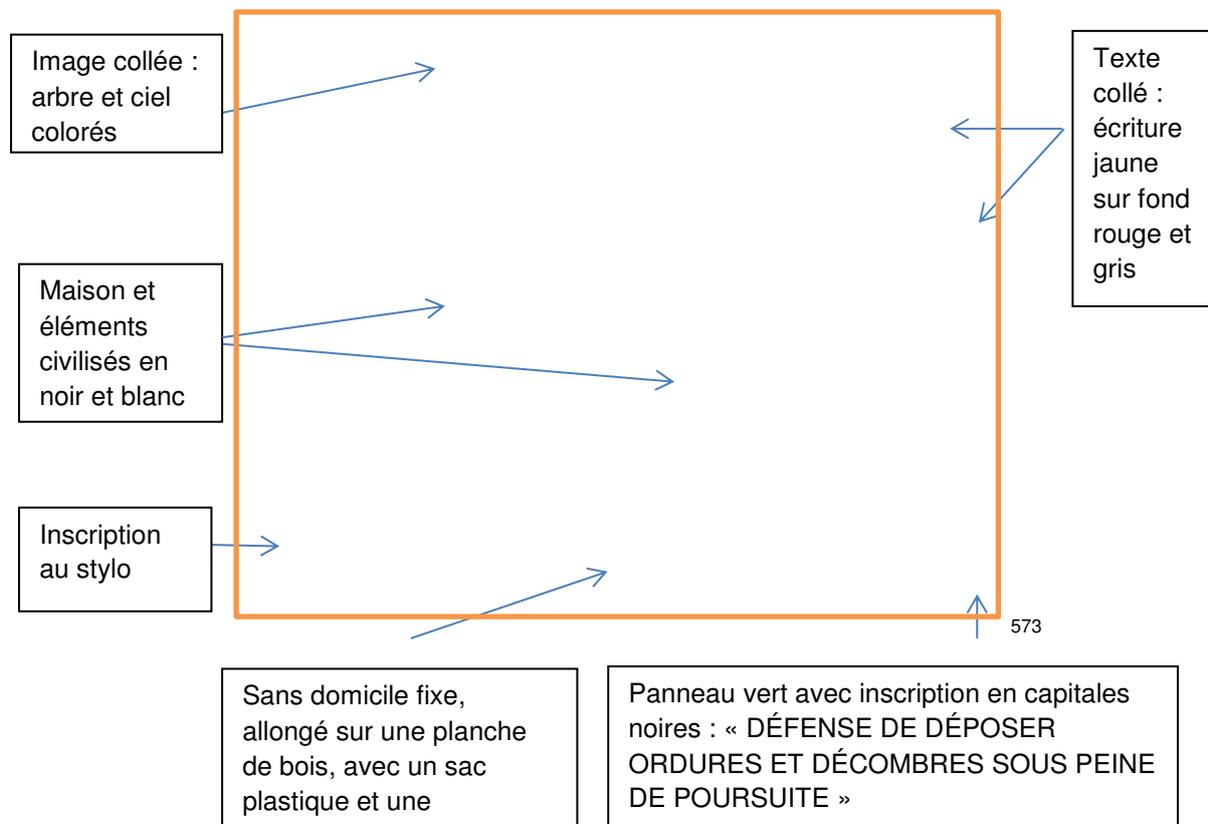
Ainsi, c'est l'enfermement qui pose problème à ce corps, le réduisant à un non-sujet, à un être déshumanisé à cause des contraintes d'incarcération.

La partie haute de cette carte postale est symbolique : la dénomination de la prison est écrite en rouge et elle est située dans une zone noire. La prison semble être vue pour sa noirceur et pour le sang qu'elle fait couler, qu'il soit à prendre au premier ou au second degré (agressions et violences diverses VS contraintes psychologiques). De même, cette partie comporte une note d'ironie avec « zone d'activité passagère ». Elle peut être comprise dans deux sens différents : soit cela fait référence aux nombreuses entrées et sorties des détenus, soit c'est un trait d'humour pour entrer en contradiction avec le corps replié présenté en-dessous qui est perdu dans une confusion de pensées.

Cela semble, dans tous les cas, représenter la recherche de liberté dans un lieu de contraintes de mouvement (absence presque totale de liberté), où le corps, par l'incarcération, perd son humanité. L'homme devient alors un non-homme en prenant le statut de détenu.

Le détenu-auteur, par cette projection personnifiée, démontre bien ainsi que les contraintes carcérales lui font subir des conditions de vie trop oppressantes.

***Œuvre 2 :** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur



⁵⁷³. *Correspondance : Art postal en milieu pénitentiaire, op. cit, p. 17.*

Composition :

Comme les photos en noir et blanc nous rappellent le passé et celles en couleur se rattachent à une période plus récente, les éléments de cette carte postale mélangent les couleurs et le noir/blanc/gris. L'image collée colorée pourrait représenter un songe actuel, celui du SDF, puisqu'il est aussi en couleurs. Le reste (la maison, le champ, la route, l'écriture, etc.) ferait donc parti du passé, probablement celui du SDF. À moins que cela n'ait pour but de séparer la société et ce qui n'en fait pas/plus partie.

Un système semi-symbolique se dégage alors :

Gris vs Couleurs

Passé/réalité vs Présent/songe

De même, l'image se divise principalement en deux parties : les éléments verticaux (arbre, maison, herbe, poteaux électriques) et les horizontaux (SDF, route, trace laissée dans les nuages par la lumière du soleil, panneau vert).

Contenu :

Seules les mentions « Suis ta route » et « La République » sont en diagonale. Elles semblent se rejoindre, comme pour dire au SDF de suivre cette route pour retrouver une situation de vie plus confortable. Mais une certaine ironie se glisse dans cette image, la mention « La République » se plaçant au-dessus du SDF, comme pour dire que c'est la République qui l'a mis dans cette situation.

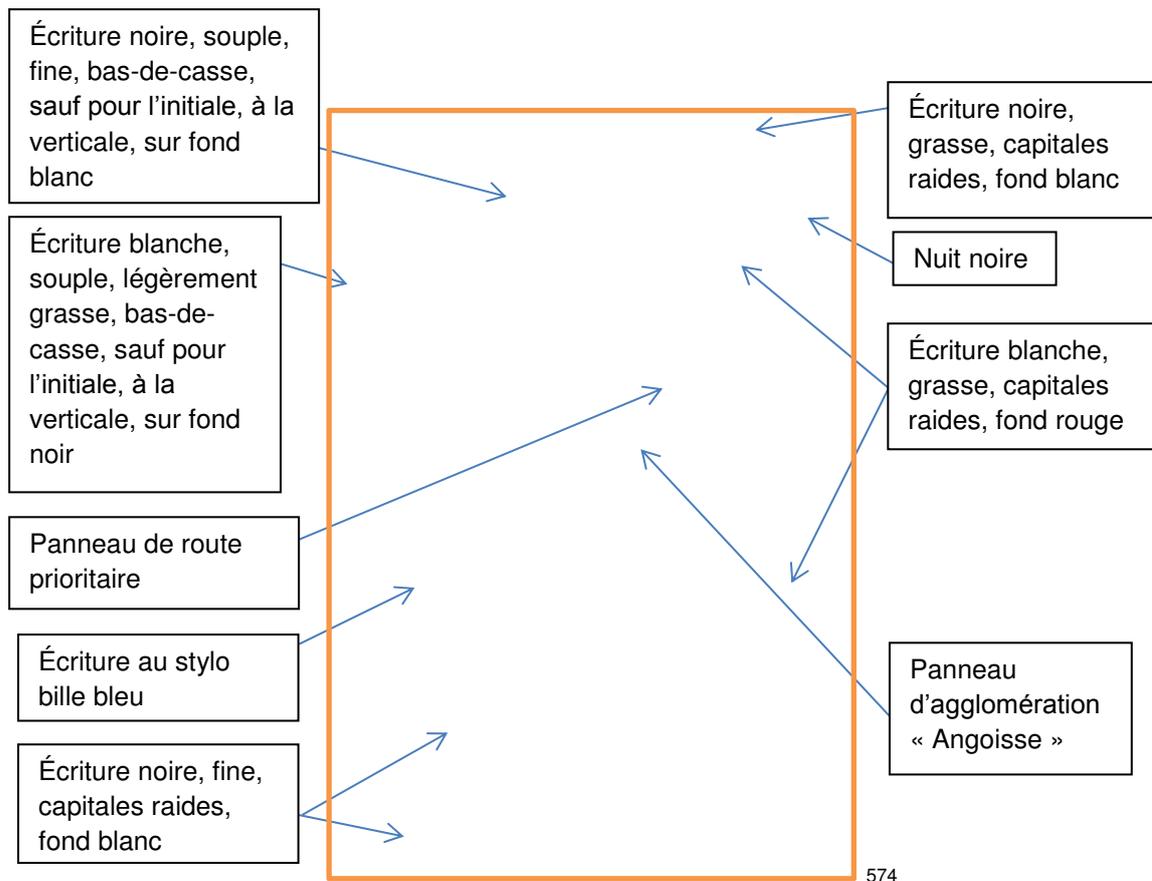
Le panneau vert renforce cette idée : le corps du SDF est comparé aux « ordures et décombres », il n'est plus considéré que pour son enveloppe charnelle, comme une coquille vide ayant perdu son humanité.

Deux mondes différents s'opposent ici : celui de la matérialité liée à l'humanité, et celui de la nature et de l'immatérialité. Si l'être humain et la matérialité sont complémentaires, ici, cette carte postale nous informe que la matérialité est aussi un problème pour l'Homme, puisque sans la possibilité financière d'obtenir des objets matériels (une maison, etc.), il devient non-humain pour les autres et perd alors son statut d'ayant droit aux mêmes bénéfices que les autres membres de la société (sécurité sociale, travail, etc.).

Pour ce qui est de l'interprétation, il peut y avoir diverses possibilités : soit le détenu est en prison à cause de la pauvreté (commerce de drogue pour gagner de l'argent ou vol pour se nourrir), soit il craint cet avenir de pauvreté à la sortie de prison, ayant désormais un casier judiciaire sans emploi en vue et donc pas d'argent pour vivre.

L'être humain, qui peut être un ancien détenu, sur cette carte postale, est défini par sa pauvreté et considéré alors comme non-sujet (avec le panneau d'interdiction de déposer des ordures et des décombres). Seule cette personne semble reliée à ce panneau, ce qui signifie que les habitants de la maison en arrière-plan, qui sont plus riches puisqu'ils ont un habitat, sont, eux, considérés comme des êtres humains.

Pour le détenu-auteur, il peut s'agir de dénoncer avec cette carte postale, les conditions d'incarcération qui ne vont pas vers la réinsertion sociale, mais vers une désocialisation complète du détenu.



Composition :

Tous les textes, hormis le panneau « Angoisse » et l'écriture au stylo sont des papiers découpés puis collés sur le fond de paysage.

« Your time » est répété deux fois, comme se faisant écho dans un matraquage publicitaire. Le texte, en général, est un mélange de français et d'anglais dans cette œuvre. Cela produit un effet de propagande, renforcé par l'impression d'angoisse (nuit noire, couleur rouge...), terme indiqué par l'auteur lui-même avec le panneau de la ville. Le paysage de nuit, avec la faible lumière, présente comme un faisceau limitant la vue des alentours, rajoute encore à cet effet. Cette lumière est probablement produite par les phares d'une voiture, qui illuminent directement le panneau « Angoisse », comme pour être sûr que le message soit bien passé. L'écriture au stylo bille bleu indique la direction d'Uzerche, qui se trouve être après le panneau « Angoisse ».

574. *Correspondance : Art postal en milieu pénitentiaire, op. cit, p. 19.*

Contenu :

Le centre de détention d'Uzerche est dans la même direction que le panneau « angosse », ce qui leur donne le même sens.

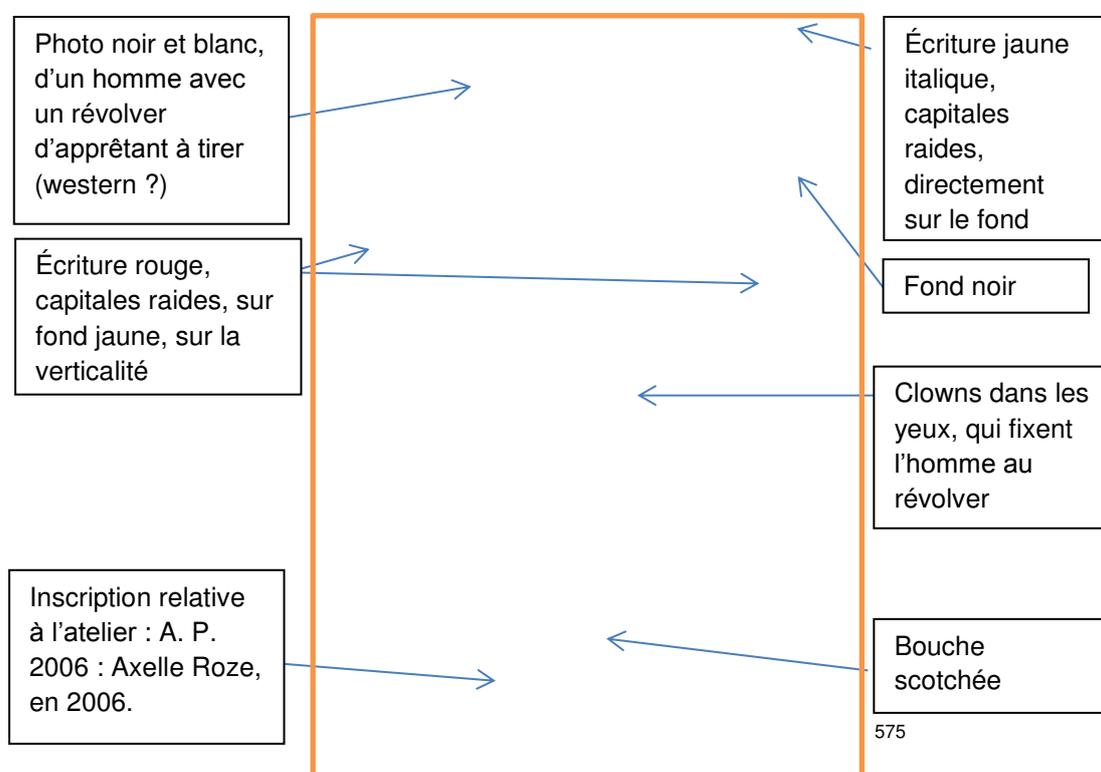
Le message « Maîtrise de l'ensemble », à gauche, semble encadrer le reste, et peut être un parallèle avec les surveillants et l'Administration pénitentiaires qui encadrent les détenus.

Les couleurs (rouge, noir, blanc) forment un contraste inquiétant, en plus du panneau. Le jaune, le vert et le bleu du stylo mettent en lumière les points importants pour le détenu. Notamment le panneau de « route prioritaire » qui signifie, ici, que l'angoisse est ce qui prime sur le reste en prison.

Le message « Your time (votre/ton temps), à nos yeux, nous appartient » est clair : le détenu se sent complètement passif dans la vie quotidienne carcérale, puisqu'il ne peut pas choisir ce qu'il fait à tout moment de la journée. Les promenades, les parloirs et les activités sont programmés sans l'avis des détenus, ce qui fait qu'ils ne peuvent absolument pas gérer leur emploi du temps.

Cette œuvre semble tout simplement dénoncer les conditions d'incarcération, mais elle nous dit aussi que la liberté peut mener à l'angoisse de commettre un délit ou un crime et de perdre ainsi sa liberté. C'est une angoisse d'autant plus importante pour les personnes qui ont déjà fait de la prison et qui ont la hantise d'y retourner, sachant ce que c'est de vivre enfermé.

***Œuvre 4 :** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur



⁵⁷⁵. *Correspondance : Art postal en milieu pénitentiaire, op. cit, 2006, p. 41.*

Composition :

Deux images sont encadrées par du texte : une représente un enfant en noir et blanc, avec une croix sur ou à la place de la bouche et des clowns apparaissant dans ses yeux, tournés vers la deuxième image, qui dévoile un homme armé d'un revolver, placé au-dessus de l'image de l'enfant. Cette deuxième image est soit issue d'un film (western ?) soit est-ce une photo en noir et blanc ou en sépia. Les textes sont partagés en deux : « Au cœur du mouvement » est divisé en deux morceaux à gauche et à droite de l'enfant, tandis que « au secours » est situé au-dessus de l'homme au revolver. Le fond de l'œuvre est en noir.

Contenu :

L'enfant terrorisé par l'homme armé et par les clowns présents dans ses yeux pourrait représenter le détenu qui doit faire face aux surveillants (qui ne sont pas armés) représentant l'autorité. Les clowns sont une phobie pour certaines personnes et il est possible que le détenu ait voulu montrer ici. Ou peut-être a-t-il voulu montrer que le comportement d'un surveillant peut s'apparenter, pour lui, à celui d'un clown (comme des personnes appliquant un règlement absurde). Seules des hypothèses peuvent être formulées dans ce cas.

Le texte encadre la photo et l'image de l'enfant, comme pour représenter les murs de la prison et l'emprise de l'administration pénitentiaire sur ce qui s'y passe.

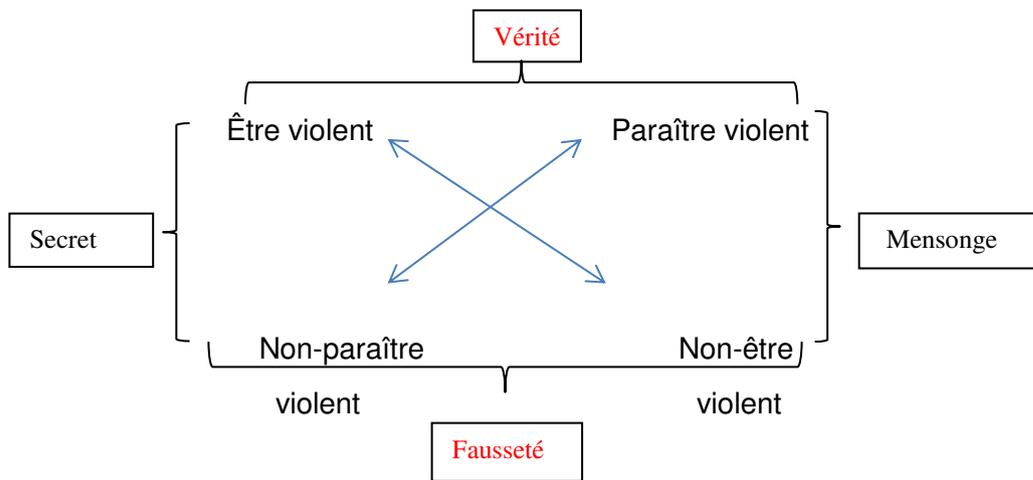
Nous pouvons interpréter cette œuvre ainsi :

Enfant = détenu	vs	Homme armé = surveillant (non armé)
<hr/>		
Dessin noir et blanc = fictif (s'efface)	vs	Photo noir et blanc (ou sépia) = réel
(Présence marquante pour les détenus)		

Les couleurs de l'enfant semblent disparaître petit à petit, comme happées par la peur ou par le surveillant directement.

Le texte évoque un appel à l'aide (« Au secours ») et cherche à montrer ce qui ne doit pas être particulièrement montré (l'intérieur de la prison, ce qu'il s'y passe) avec les mots « Au cœur du mouvement ».

Ainsi le monde de la prison est-il décrit comme violent (vérité : il l'est et il le paraît), et croire qu'il ne fait que le paraître est une illusion (mensonge), croire qu'il ne l'est et qu'il ne le paraît pas relève de l'absurde (fausseté), enfin, croire qu'il est violent mais qu'il ne le paraît pas, c'est croire que cette violence est secrète.

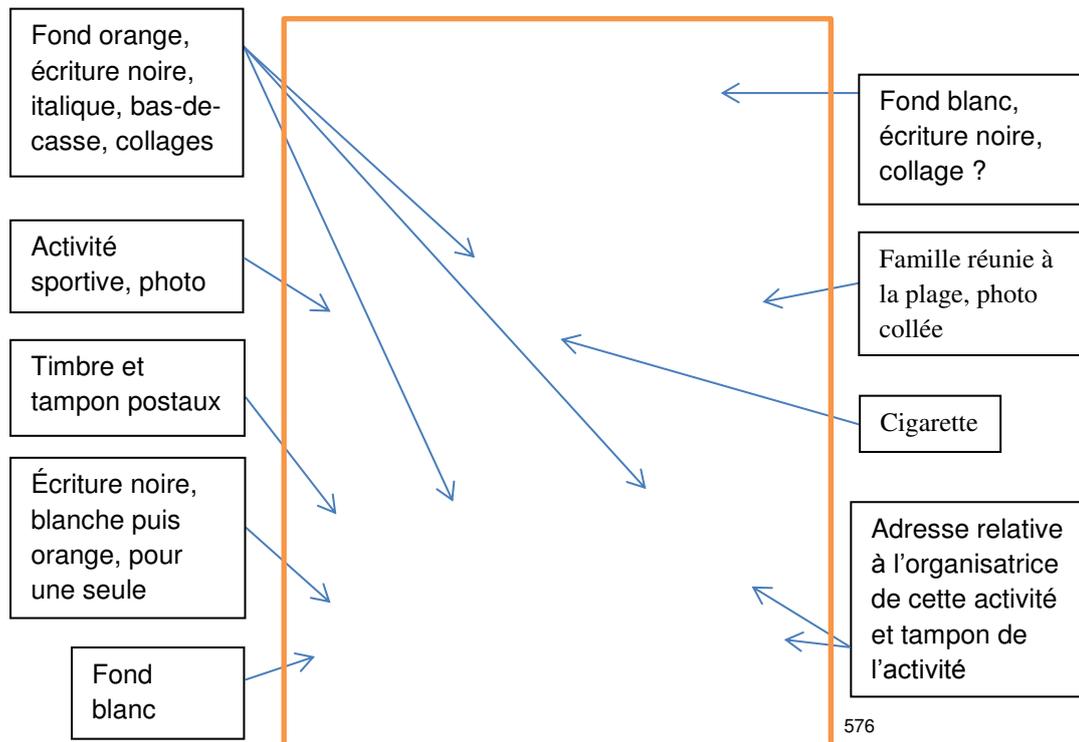


Cette affiche dénonce cette violence présente en prison. Le détenu qui entre pour la première fois en prison passe par les étapes suivantes :

1. Mensonge : la prison paraît violente mais ne l'est pas (le détenu est séparé des autres en préventive).
2. Vérité : il se rend compte finalement que la prison est et paraît violente (mise en cellule avec d'autres détenus, promenades...).
3. Secret : il s'aperçoit que pour les personnes externes, il ne faut pas montrer que ce monde est aussi violent qu'il ne l'est (avec le parloir, le détenu apprend à minimiser la violence présente, pour ne pas trop effrayer ses proches).
4. Mensonge : par la suite, les médias lui font part de la vision externe de la prison, qui est un mensonge pour celui qui y vit (la prison fait peur et elle paraît violente, mais les images montrées sont moins effrayantes – les images étant choisies au préalable, en accord avec la direction régionale des services pénitentiaires – pour rassurer la société extérieure sur l'efficacité de l'administration pénitentiaire).

Nous nous rendons ainsi compte que concernant la communication en prison, cette œuvre révèle combien le détenu doit fournir d'efforts pour s'habituer aux modes de fonctionnement communicatif carcéraux. Il s'agit ici d'une société dans laquelle les individus voient leurs droits différer de l'extérieur, et leurs conditions de vie varient également en tout point.

De même, il est possible de faire à peu près le même parcours pour le lecteur de cette affiche : il lit tout d'abord celle-ci au premier degré, comme si l'enfant était kidnappé par un homme armé (vérité). Puis, il se rend compte que, si on la place dans le contexte de la prison (sachant que c'est un détenu qui l'a produite), les figures ne sont sans doute pas ce qu'elles paraissent, même s'il s'agit peut-être d'une prise d'otage (illusoire). Ensuite, s'il cherche qui peut représenter ces figures, il comprendra que l'enfant doit être en fait le détenu, et que le surveillant serait représenté par l'homme armé (et non l'inverse, puisque le producteur de cette affiche est un détenu, c'est donc forcément de son point de vue dont il est question), ce qui rend la première lecture de l'affiche fautive (fausseté). Enfin, le lecteur s'aperçoit qu'il ne peut y avoir de véritable prise d'otage (ou très peu probable) si c'est le surveillant qui détient le pouvoir, symbolisé par l'arme, ce qui révèle la lecture cachée de cette affiche (secret).



Composition :

L'objet central de cette œuvre est une cigarette, entourée de deux images d'activités familiales et/ou sportives. Au-dessus, une balance est représentée. Le fond est blanc, mêmes si les inscriptions sont nombreuses : « dans toutes ses libertés », « arrêter de fumer sans prendre du poids », « Art postal », l'adresse du destinataire... Elles se situent principalement en bas de l'œuvre, sous les images, mais aussi sur et autour de la cigarette.

Contenu :

Ici, l'auteur de cette œuvre dénonce le côté néfaste de la cigarette : elle est très présente en prison (elle est un bon palliatif au stress), mais nous savons que l'arrêt de la cigarette inclut la prise de poids. Cette affiche semble essayer de trouver des solutions pour arrêter de fumer sans prendre de poids, d'où les activités physiques et sportives imagées. Celles-ci aideront à la reprise du souffle et seront bénéfiques pour toute la famille (les collages le confirment).

⁵⁷⁶. *Correspondance : Art postal en milieu pénitentiaire* (Uzerche, Limoges, Tulle, Guéret), Centre régional du livre n Limousin – Association limousine de coopération pour le livre (ALCOL), 2006, p. 66. Dans cette œuvre, les photos représentent des personnes qui posent et qui représentent donc quelque chose, un symbole, par exemple. À ce sujet, cf. Pierluigi BASSO FOSSALI et Maria Giulia DONDERO, *Sémiotique de la photographie*, Limoges, PULIM, 2011, p. 214-215.

Pour faire un parallèle avec la prison, la cigarette est comme un mur, une opposition aux activités sportives et à une vie de famille saine et la balance de l'œuvre est une menace, comme une épée de Damoclès : la prise de poids, si elle est trop conséquente, peut nuire à la santé de l'ex-fumeur. Arrêter la cigarette, c'est comme entrer en prison : il faut réparer une « faute » commise, pour retrouver sa place initiale (dans la famille/dans la société libre), en ayant pris ses responsabilités par rapport à ses erreurs. Avec la consommation de cigarette excessive ou son arrêt, le détenu devient non-sujet, ne maîtrisant plus son comportement qui devient alors agressif (il perd une part de son humanité).

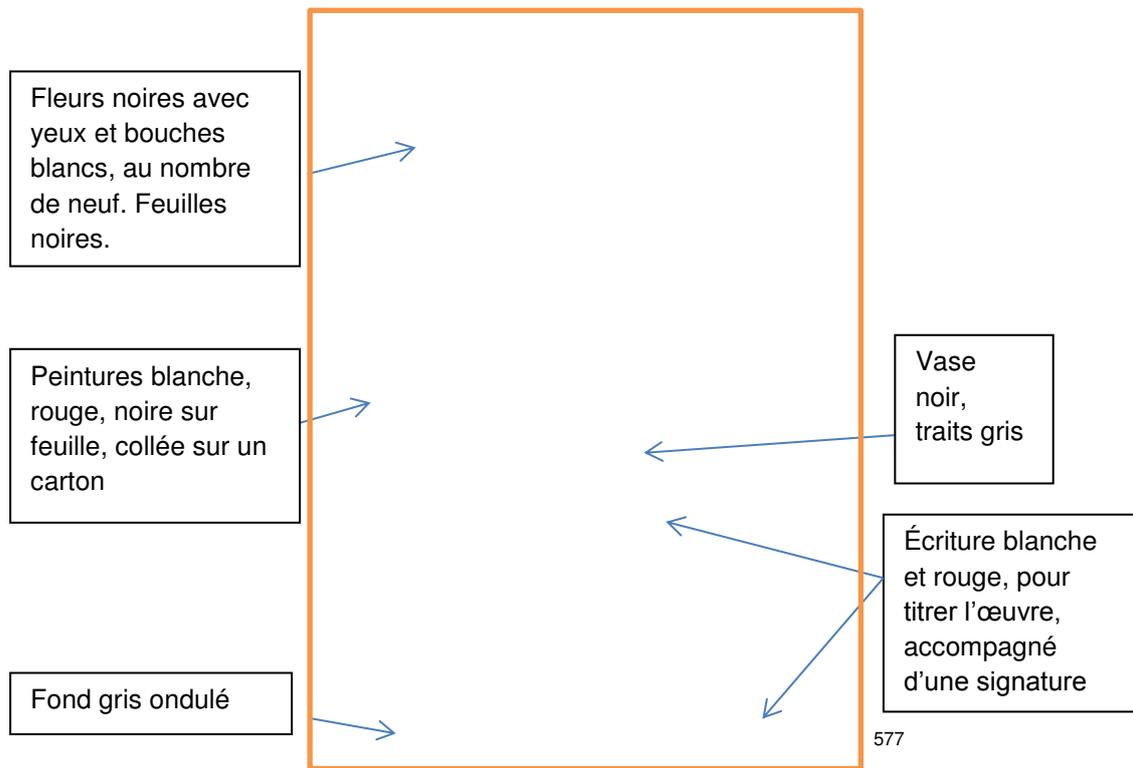
La consommation de cigarette ou son arrêt implique des conséquences sur la vie quotidienne, que l'on peut décrire ainsi :

- la cigarette apaise l'angoisse d'un moment VS son arrêt implique la prise de poids ;
- une vie saine (sportive, consommation alimentaire équilibrée) implique une maîtrise de la nervosité VS une vie malsaine a pour conséquences une nervosité importante, le manque de souffle dû à une addiction, etc.

Si la cigarette a des côtés négatifs, elle permet également, et d'autant plus pour des détenus que pour des personnes libres, de les calmer un temps et de partager quelque chose avec les autres détenus (se retrouver pour une pause cigarette dans un coin de la cour, donc parler et échanger avec d'autres personnes que les surveillants). Son arrêt implique des conséquences tout autant négatives que celles de fumer : si la santé est meilleure, elle impose une prise de poids et une irritabilité due au manque, alors que fumer, implique une mauvaise santé mais les détenus sont plus calmes.

En détention, ces conséquences ont d'autant plus d'importance que le quotidien est difficilement supportable : certains préféreront rester dépendants de cette « drogue », pensant que ça les aide à survivre dans ce milieu, d'autres en profiteront pour arrêter et se mettre au sport, cette nouvelle activité leur occupant l'esprit d'une manière qu'ils jugent plus saine. Ces derniers sont souvent ceux qui n'avaient pas accès, avant la détention, à des salles de sport ou qui n'avaient jamais eu le temps de pratiquer une activité autre qu'un travail.

***Œuvre 6** : Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur



Composition :

Cette œuvre est composée d'un bouquet de fleurs peint en noir, sur un fond de peinture blanche et grise avec pour seul texte « Bouquet de conversations » et la signature de l'auteur. Le fond gris ondulé ressemble à des vagues et représente un support pour le vase. Les feuilles noires font penser à des bras.

Contenu :

Les traits gris du vase peuvent symboliser les barreaux de la prison, d'autant plus que le vase est le contenant des fleurs, qui seraient alors les détenus (visages et bras-feuilles vont dans ce sens).

Ces derniers sont tous dans la même situation, collés les uns aux autres, les fleurs formant un bouquet (symbolisant la promiscuité carcérale non voulue). L'obligation de partager son espace implique de communiquer, afin de rendre le quotidien plus supportable. Ici, les fleurs sont souriantes et semblent apprécier d'échanger des discussions entre elles. Quelques fleurs ont néanmoins des « visages » plus tristes, ce qui montre les différentes émotions vécues par les détenus, ceux-ci ayant parfois du mal à surmonter les difficultés impliquées par l'incarcération.

Les couleurs peuvent laisser transparaître une dichotomie : d'un côté, le blanc, à l'extérieur du vase (la liberté ?), de l'autre, le noir, à l'intérieur du vase, qui essaie de prendre

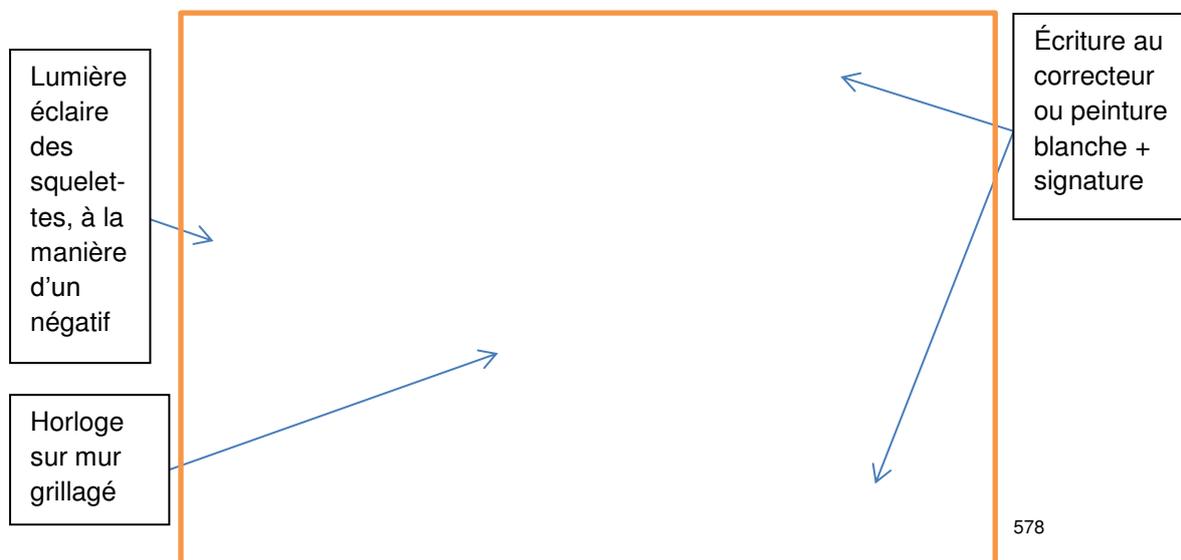
⁵⁷⁷. *Correspondance : Art postal en milieu pénitentiaire, op. cit, 2006, p. 73.*

de plus en plus de place, comme s'il voulait s'échapper et rejoindre le blanc. Est-ce le sombre (désespoir) qui l'emporte sur le clair, ou est-ce le clair (l'espoir) qui attire le sombre ? Nous pouvons schématiser ainsi :

Sombre vs Clair Désespoir vs Espoir

Si les détenus (représentés par une couleur sombre) semblent vouloir retrouver la couleur claire (la lumière, la joie, la liberté), c'est parce que les conditions d'incarcération deviennent insupportables pour eux et que la liberté leur manque au point d'être vitale, parfois. La signature est un pseudonyme et démontre que l'auteur veut laisser une trace dans les messages qu'il cherche à faire passer.

***Œuvre 7 :** Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur



Composition :

Il s'agit d'une photo retravaillée, comprenant une horloge, des escaliers, des murs grillagés, des lumières sur des masques/squelettes dessinés. Le détenu a ajouté les inscriptions suivantes : « ... même les prisons !! Et surtout leurs occupants. » et sa signature.

Contenu :

Le détenu a cherché à faire un parallèle entre l'image découpée et le milieu carcéral : symbolique du temps qui est central. Les détenus sont contraints par le temps, qu'ils ne peuvent maîtriser (encore moins qu'ailleurs, puisqu'ils ne peuvent faire eux-mêmes leur emploi du temps), ils sont obsédés par lui, quotidiennement, en pensant à une date de sortie incertaine jusqu'au dernier moment (pas encore de jugement ou remises de peine).

⁵⁷⁸. *Correspondance : Art postal en milieu pénitentiaire, op. cit, p. 81.*

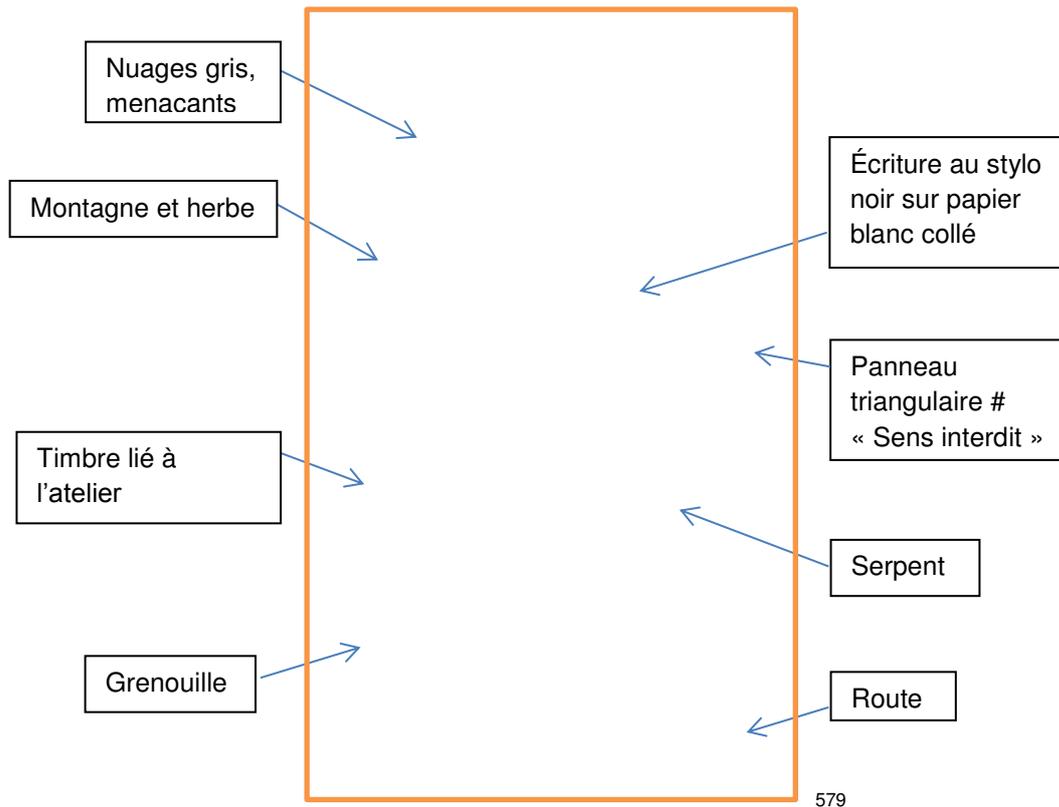
Les personnages sont tous squelettiques, d'où le choix de cette image par le détenu : la faim, à moins d'avoir les moyens nécessaires à subvenir à des besoins supérieurs, est omniprésente en prison. Ils sont aussi tous différents, symbolisant l'individualité des détenus, alors qu'ils sont tous mis dans le même « panier » avec leur numéro d'écrou qui sert à les identifier, par l'administration pénitentiaire. Ils ressemblent, dans cette image, parfois à des démons, parfois à des anges, ou encore à des individus ayant une personnalité particulière (excentrique, fêtard...). Ce qui renforce l'idée d'individualité.

La lumière est faite sur ces personnages, dans un lieu sombre : le détenu-auteur a sans doute voulu mettre en lumière les détenus, afin de dénoncer les conditions d'incarcération, les transformant en corps sans vie, en personnes qui n'ont plus qu'à survivre, oubliées dans un coin par la société extérieure, effacées de sa mémoire (notion du temps reprise avec l'horloge, qui est de taille imposante). La ressemblance à des négatifs de photographies pourrait ainsi être un moyen de faire vivre éternellement chacun des détenus, pour graver leur existence. De même, leur disposition rappelant les bandes d'un film coïncide avec l'idée de gravure dans la mémoire. Leur division peut être assimilée à celui des cellules, les détenus ayant également peu de lumière dans la pénombre de la leur. La mise en scène peut laisser à penser que ces personnages sont exposés comme des bêtes de foire, impression que les détenus ont sans doute quand les caméras ou des personnes inconnues entrent dans l'établissement pénitentiaire.

Le décor est celui d'une ancienne gare (lieu où le temps prime également), avec ses escaliers, son mur « grillagé ». Il s'agit du Musée d'Orsay.

Les squelettes renvoient à la mort, et donc à une perte totale du contrôle du temps, comme les détenus incarcérés, contrairement aux personnes libres qui peuvent plus ou moins gérer leur emploi du temps quotidien, et qui ont donc plus le temps de vivre pleinement. Ils ne peuvent alors communiquer de la même manière que les personnes libres, faute de liberté de mouvement.

***Ceuvre 8** : Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur



Composition :

L'œuvre est constituée d'une photo d'un panneau routier triangulaire sur lequel le détenu a collé un triangle blanc comprenant les mots « Liberté » et « Sens interdit ». Un serpent grimpe sur ce panneau, tandis qu'une grenouille fait un bond en direction de la route. En fond, nous pouvons apercevoir des montagnes/collines et des nuages descendant sur celles-ci. Un timbre est collé au centre gauche, accessoire utile à l'atelier.

Contenu :

Premièrement, le panneau et le serpent forment une réadaptation des caducées d'Asclépios et d'Hermès. En effet, un seul serpent (comme le caducée d'Asclépios), tête en bas (et non en haut, symbolisant la vie, la guérison), les ailes remplacées par le terme « liberté » (pour le caducée d'Hermès), et le panneau de danger compense l'absence du miroir de la prudence (rajout tardif au symbole du caducée d'Asclépios)⁵⁸⁰. Le détenu semble avoir fait un mélange des deux caducées pour représenter la prudence qu'il faut adopter en prison et la menace de l'administration pénitentiaire pour les détenus, qui gère le quotidien (la vie et la mort avec la nourriture et les soins médicaux) entre les murs.

⁵⁷⁹. Correspondance : *Art postal en milieu pénitentiaire*, op. cit, p. 89.

⁵⁸⁰. http://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/divers_institutions/caducee.htm [consulté le 04.04.2013].

Le panneau est contradictoire : un triangle est le symbole d'un danger et non d'un sens interdit, comme l'indique l'inscription ajoutée au stylo dessus. Il s'agit sans doute d'un renforcement du danger signalé par le détenu : prudence pour ceux qui continuent leur route et sens interdit pour ceux qui recherchent la liberté (ou pour la liberté elle-même, comme si elle était personnifiée). La grenouille représente le détenu qui cherche la liberté, et, ayant croisé le chemin du serpent et du panneau, essaie de faire demi-tour. Mais la route est dangereuse pour une grenouille, elle peut se faire renverser à tout moment, comme le « sursis » que vit quotidiennement le détenu. La menace du panneau, de la route et du serpent est encore renforcée par les montagnes imposantes (et immenses, voire insurmontables pour la grenouille) et les nuages gris, qui pourraient être l'annonce d'un orage ou de pluie.

Les éléments les plus importants de cette œuvre forment une dichotomie : horizontalité et verticalité. À partir de ceci, il est possible de construire un système semi-symbolique :

Horizontalité	vs	Verticalité
Vie/sécurité	vs	Mort/danger
(Route, grenouille)		(Panneau, serpent)

La grenouille poursuit sa route (= vie) et parcourt donc une trajectoire horizontale. Le panneau peut s'apparenter au règlement carcéral et le serpent au surveillant pénitentiaire.

Le détenu (représenté par la grenouille), avec cette œuvre, est en posture dangereuse, tandis que le surveillant (symbolisé par le serpent) est celui qui contrôle la sécurité. Ainsi, au lieu d'être complémentaires dans un même système, détenus et surveillants s'opposent.

Ces huit œuvres vont maintenant être étudiées ensemble afin d'obtenir des conclusions sur la production épistolaire demandée lors d'ateliers de détenus et de comprendre en quoi le contexte carcéral influe sur la constitution du support matériel dans le cas de cette activité postale.

Elles semblent toutes faire ressortir les mêmes thèmes : le temps et l'humanité (ou la perte de celle-ci, le plus souvent). En effet, le temps d'incarcération a un impact sur la perte de l'humanité du détenu, et son quotidien est géré par un temps qu'il ne peut maîtriser. La violence, le fait de ne plus contrôler son propre corps fait de lui un non-sujet, et donc un être en proie à la perte de son humanité. Nous retrouvons la répartition de ces thèmes dans le tableau suivant :

Œuvres	Temps (contraintes)		Humanité (intimité contrôlée)	
	Durée d'incarcération	Non-maîtrise du quotidien	Perte d'humanité	Tentative pour la retrouver
N°1	Repli sur soi (conditions d'incarcération réduisent à l'immobilité)	Pas de mention particulière	Le corps replié perd sa mobilité, les barreaux effacent la présence de l'être	Besoin et recherche de liberté ?
N°2	Provoque l'état de pauvreté	Pas de mention particulière	Le corps est considéré comme un objet	Pas de mention particulière
N°3	Crée l'angoisse	Quotidien maîtrisé par l'administration pénitentiaire	Pas de tranquillité, angoisse permanente, le corps devient non-sujet	Pas de mention particulière
N°4	Peur quotidienne devient de plus en plus insupportable	Peur quotidienne devient insupportable	Violence subie par l'administration pénitentiaire	Dénonciation de cette violence
N°5	Influe sur la volonté d'occuper son temps	Recherche de maîtrise de son temps quotidien	Le corps devenu non-sujet par la consommation de cigarette (nervosité, comportement violent)	Reprise de soi par le sport et la maîtrise de sa santé
N°6	Promiscuité de plus en plus insupportable (plus la peine est longue, plus c'est difficile)	Tentative de communication pour mieux gérer son quotidien	Promiscuité insupportable	Tentative de communication pour rendre le quotidien plus supportable
N°7	A pour conséquence la perte totale de l'humanité	Pas de gestion possible du quotidien	Le corps et l'esprit souffrent de l'incarcération (personnalités diverses : possibilité de folie ?)	Dénonciation des conditions d'incarcération de la part du détenu
N°8	Faire perdre toute liberté	Danger quotidien (survie pour les plus pauvres, par exemple)	Animalisation (détenu = grenouille, surveillant = serpent)	Tentative de fuite pour retrouver la liberté

Ces correspondances sont très personnelles dans le sens où les sentiments sont évoqués de manière précise, qu'ils dénoncent les conditions d'incarcération et les problèmes à surmonter ce contexte de vie : la non gestion du quotidien les rend tellement dépendants des surveillants qu'ils sont considérés comme des objets qui ne peuvent rien faire ni décider

seuls (temps sans cesse suspendu ; temps d'attente importants), ils perdent leur statut d'humain pour devenir « détenu » et cet état empire avec une durée d'incarcération longue. Le temps est donc ressenti différemment pour les détenus et cela a une influence sur la manière dont ils vivent l'incarcération et sur leur comportement communicationnel. Cette forme de correspondance est pour eux, un moyen de dénoncer, de partager ce qu'ils ressentent à travers des images fortes. Celles-ci témoignent d'une angoisse qui amène au désespoir ou à la colère (violence). L'expression de ces émotions reste faible dans le sens où aucune initiative n'est prise par les détenus face à ces témoignages. Cela reste une expression qui reste dans le cadre fourni par l'administration pénitentiaire (le support est choisi lors d'un atelier et les œuvres publiées le sont après le passage de la censure).

La correspondance postale passe ici par des œuvres artistiques qui prennent corps grâce à des ateliers laissant à disposition des détenus des magazines divers à découper. Nous ne savons si ceux-ci ont été choisis selon un thème précis ou s'ils étaient très variés. Plus personnelle que lorsque les ateliers donnent des consignes précises, cette forme de correspondance est cependant encadrée par une sélection au préalable d'images et de textes, acceptés par la censure pénitentiaire. Ils offrent plus de possibilités que ceux habituellement accessibles aux détenus, mais ils sont toujours limités. La manière de procéder est également choisie par l'intervenant : des collages sur papier sont ici la consigne à suivre pour s'exprimer ou plus rarement, de la peinture sur ce même support. Toutes ces contraintes sont spécifiques au milieu carcéral et rend l'art moins libre qu'il ne pourrait l'être. Avec notre échantillon représentatif, nous pouvons pourtant remarquer une certaine liberté d'expression, puisque les sujets se centrent sur les conditions de vie carcérales et sur les ressentis des détenus. Les détours sont légion, mais ils restent très significatifs et accessibles. Le schéma qui semble ressortir de ces œuvres est composé d'une figure représentant le détenu comme étant la victime (en tant que prisonnier, en tant qu'animal plus faible qu'un autre, en tant qu'enfant, etc.) faisant face à un symbole pénitentiaire, correspondant aux surveillants ou à la justice en général (homme armé, serpent, barreaux de prison, etc.). Ces deux figures sont souvent encadrées ou enfermées, pour montrer le pouvoir de la prison et les conséquences de l'enfermement sur le corps humain (vase, contenant et immobilisant les fleurs, relief, disposition des papiers découpés, limites matérielles imposées par la société, etc.). Les images sont fortes pour exprimer les émotions des détenus : la violence est figurée par la supériorité d'un homme sur un enfant, d'un animal venimeux sur un sans défense ; les émotions fortes des détenus sont représentées par un homme qui se replie et se renferme sur lui-même, par le panneau d'une ville portant le nom d' « angoisse » ou encore par la nostalgie d'activités sportives externes qu'ils ne peuvent plus pratiquer...

Les émotions prennent une place très importante dans les productions artistiques des détenus, et ce, par l'emploi de détours significatifs (les personnes évoquées ne le sont que par le biais d'autres figures significatives, comme les animaux et par là même, la loi du plus fort) face à une censure qui ne se trouve pas en société libre. Ce n'est donc pas directement que les émotions prennent forme dans cette liberté d'expression modérée, elles contournent les règles tout en les respectant pour atteindre leur but : parler de la prison et de leurs conditions de vie qui font naître ces émotions amplifiées par ce contexte d'enfermement.

Le cadre carcéral autorise d'autres terrains de communication qui permettent au plus grand nombre de détenus de canaliser leurs émotions au quotidien et nous allons nous concentrer ici sur les pratiques sportives.

III.1.2. Les comportements corporels lors de pratiques sportives (hors ateliers).

Les pratiques sportives ne pouvant être analysées par des exemples précis comme pour la correspondance, nous évoquerons ici leur fonctionnement historique afin de comprendre le rapport que les détenus ont par rapport à ces activités et l'effet qu'ont les contraintes carcérales sur le corps des détenus et en quoi les pratiques sportives se différencient des autres mouvements corporels. Puis, nous étudierons l'utilisation actuelle qu'en font les détenus, ce qui nous révélera la manière dont ils parviennent à canaliser des émotions quotidiennes dues à l'incarcération et cet effort passe notamment par l'occupation de l'esprit (temps libre ressenti comme trop long donc ennui). Cette comparaison historique nous permettra de montrer le changement de statut du sport au cours de son histoire carcérale et donc son influence sur les comportements corporels des détenus.

Le sport carcéral concernait en premier lieu les établissements pour jeunes délinquants, notamment ceux implantés dans les campagnes, où les jeunes détenus pouvaient alors travailler la terre « pour s'amender ».

Le 22 janvier 1840 s'ouvre la colonie « verte » de Metray, et elle paraît alors comme un mode d'éducation à part entière par la présence de nombreux modèles disciplinaires dont une « éducation physique spécifique », une « gymnastique » prévue dans l'emploi du temps carcéral, « d'autant mieux accepté qu'il est varié, attrayant et aéré »⁵⁸¹.

Le 5 août 1850, la première loi sur « l'éducation et le patronage des jeunes détenus » évoque la nécessité d'éduquer les jeunes détenus par le biais de la vie en collectivité de grand air, autrement dit, le travail des champs. Cependant, l'opinion publique s'en mêle, critiquant le côté trop laxiste de ces « prisons sans murs ni barreaux », et en même temps l'excès des exercices physiques imposés aux détenus⁵⁸².

Lors de la III^e République (1870-1940), cette pratique physique trop intense est alors remplacée par des pratiques tout aussi éreintantes :

*Dans une salle non chauffée, les prisonniers doivent marcher huit heures par jour, au rythme de quatre-vingt-dix pas à la minute, soit vingt-cinq kilomètres par jour. Ils peuvent parfois s'asseoir sur une pierre étroite et ils ne sont nourris qu'au pain et à la soupe claire. Quand ils ne peuvent plus marcher, les gardiens les ficellent dans leur camisole et les traînent à terre devant leurs camarades*⁵⁸³.

Il n'est alors pas possible de dire que les peines physiques ont laissé place à l'entrée du sport en prison, puisque ces exercices ne font que s'ajouter aux contraintes carcérales déjà bien nombreuses. Cette discipline trop intense s'éloigne tellement de celle nécessaire à la société libre que les détenus ne peuvent ainsi accéder au processus de communication de celle-ci, mais, au contraire, s'en écartent, générant en eux un sentiment de punition, donc d'humiliation et de haine. Les dénonciations d'après la Première guerre mondiale semblent

⁵⁸¹. François COURTINE, *La sportification pénitentiaire : de la roue au ballon...prisonnier*, Thèse de doctorat, UER de sociologie, Université de Paris VII, 1980, p. 95.

⁵⁸². Georges DURAND, *L'éducation physique et les sports dans la rééducation des jeunes délinquants*, Cujas, 1968, p. 12.

⁵⁸³. Jacques-Guy PETIT, *Ces peines obscures, La prison pénale en France 1780-1875*, Fayard, 1990, p. 501.

justifiées lorsque l'on se rend compte que ces contraintes sportives n'ont pas pour but de transformer les détenus en « bons citoyens », mais de leur faire subir et intégrer complètement le mode carcéral en devenant des « détenus modèles, des détenus modelés ». Les seules promenades, dans des cours étroites, deviennent des marches quasi militaires ou le moindre faux pas est sanctionné par les gardiens. Ces dénonciations entraînent une véritable « crise de l'administration pénitentiaire », ces exercices physiques étant de moins en moins perçus comme « un moyen efficace de dressage ». Le sport est alors vu sous son côté « psychologique », ayant du sens et une portée de rééducation⁵⁸⁴.

Le sport n'était alors pas dans le but de maintenir la condition physique des détenus, mais était promue, jusque dans les notes de l'administration pénitentiaire, comme permettant de lutter contre le désordre interne, visant alors « à servir le système répressif ». Alors même que les lois envisageaient l'éducation physique sous un point de vue pédagogique et éducatif, les conditions matérielles et d'encadrement étaient inappropriées. C'était aux établissements pénitentiaires de gérer ces activités, selon leurs capacités d'accueil⁵⁸⁵.

Une réforme, en 1945, a permis la création officielle d'associations socio-culturelles et sportives dans les maisons centrales, « fonctionnant sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901 »⁵⁸⁶. Officiellement, la pratique sportive en tant que loisir fut introduite en prison en 1948, par le Conseil Supérieur de l'Administration Pénitentiaire.

En 1954, « l'éducation physique » était liée à l'hygiène et à la réinsertion. Elle était alors envisagée comme un « remède indispensable » pour supporter l'enfermement et la vie carcérale au quotidien, en lui permettant de garder une certaine forme, aussi bien pour la détention que pour l'après détention. (Résumé de l'extrait du rapport au Directeur de l'Administration Pénitentiaire au Conseil Supérieur, Courtine et al., 1992, p.32)⁵⁸⁷.

Ce n'est qu'en septembre 1972 que les associations sportives ont été officialisées par le décret n°72 852⁵⁸⁸ pour les maisons centrales, puis dans les centres de détention avec le décret n° 83-48 du 26 janvier 1983⁵⁸⁹, « rendant obligatoire la création d'une association dans chaque établissement ». Seulement, depuis 1974, l'organisation, la formation et l'encadrement de ces activités sont à la charge des acteurs locaux et des dirigeants pénitentiaires⁵⁹⁰.

⁵⁸⁴. Laurent GRAS, *Le sport en prison*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2004, p. 48.

⁵⁸⁵. IDEM, p. 49-50.

⁵⁸⁶. Kolbert et Reynaud, *Note à l'attention du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 20/12/1988 n°1663*, ayant pour objet « Les associations socio-culturelles des établissements pénitentiaires », art. D. 442 du Code de Procédure Pénale, cité par Laurent GRAS, *Le sport en prison*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2004, p. 75.

⁵⁸⁷. Charlotte VERDOT, *Influence de la pratique physique sur la qualité de vie en prison: de l'utilisation des activités physiques et sportives comme stratégie d'ajustement spécifique*, Thèse de Doctorat, Université Claude Bernard, Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique, Lyon 1, 2008, disponible sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/31/20/44/PDF/These-Charlotte-Verdot.pdf> [consulté le 26.01.2015].

⁵⁸⁸.

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19720920&pageDebut=09996&pageFin=&pageCourante=09996 [consulté le 26.01.2015].

⁵⁸⁹.

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19830128&numTexte=&pageDebut=00435&pageFin= [consulté le 26.01.2015].

⁵⁹⁰. Laurent GRAS, *op. cit.*, p. 75.

Depuis lors, les activités sportives sont très présentes en milieu carcéral.

En France, les finalités assignées aux APS en détention sont multiples (sanitaires, sociales, éducatives, récréatives, thérapeutiques...). Elles concernent en premier lieu la santé, au regard des nouvelles instructions énoncées en 1992. Les APS sont alors envisagées comme un moyen de lutter contre la sédentarité, le confinement, permettant de sortir de l'isolement, de la proximité, favorisant l'hygiène, l'écoute et la connaissance du corps ou encore visant une revalorisation au travers d'une activité (Courtine et al., 1992, p.51-52). La pratique physique est ainsi considérée comme une pratique « hygiénique » en prison, favorisant la santé des détenus selon une « triple approche » en participant au maintien ou au développement de leur hygiène physique, mentale et sociale (Clément et al., 2007). La santé semble également être la première préoccupation motivant la pratique des détenus, recherchant au travers des APS un moyen de lutter contre les effets de l'incarcération ou une possible « évasion mentale » (Courtine et al., 1992, p.46)⁵⁹¹.

Elles sont accessibles grâce à l'obtention d'un certificat médical et par le biais d'une demande du détenu, comme toutes activités existantes au sein de l'établissement (Code de Procédure Pénale, art. 459-3). Cet article a été abrogé par le décret n°2013-368 du 30 avril 2013 relatif aux règlements intérieurs types des établissements pénitentiaires⁵⁹², mais le sport en milieu carcéral semble toujours nécessiter au moins l'avis du médecin.

Elles peuvent être interdites ou empêchées, seulement en conséquence d'une sanction disciplinaire, ou pour les détenus isolés, mesure prise alors dans le cadre de la sécurité et du maintien de l'ordre (Code de Procédure Pénale, art. D. 251-1-6°).

ARTICLE D251-1

Peuvent être prononcées, en fonction des circonstances de la faute disciplinaire, les sanctions disciplinaires suivantes :

1° La mise à pied d'un emploi pour une durée maximum de huit jours lorsque la faute disciplinaire a été commise au cours ou à l'occasion du travail ;

2° Le déclassement d'un emploi ou d'une formation, lorsque la faute disciplinaire a été commise au cours ou à l'occasion de l'activité considérée ;

3° La privation pendant une durée maximum d'un mois de tout appareil acheté ou loué par l'intermédiaire de l'administration lorsque la faute disciplinaire a été commise à l'occasion de l'utilisation de ce matériel ou lorsque la sanction accompagne une décision de confinement en cellule individuelle ordinaire ;

⁵⁹¹. Charlotte VERDOT, *op. cit.*, p. 32.

⁵⁹².

http://legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=253A85E05EC81FFD579B2A9CCEF66B23.tpdjo05v_1?idArticle=JORFARTI000027382124&cidTexte=JORFTEXT000027382116&dateTexte=29990101&categorieLien=id [consulté le 26.01.2015].

4° La suppression de l'accès au parloir sans dispositif de séparation pour une période maximum de quatre mois lorsque la faute a été commise au cours ou à l'occasion d'une visite ;

5° L'exécution d'un travail de nettoyage des locaux pour une durée globale n'excédant pas quarante heures lorsque la faute disciplinaire est en relation avec un manquement aux règles de l'hygiène ;

6° La privation d'activités de formation, culturelles, sportives et de loisirs pour une période maximum d'un mois lorsque la faute disciplinaire a été commise au cours de ces activités ;

7° L'exécution de travaux de réparation lorsque la faute disciplinaire est en relation avec la commission de dommages ou de dégradations.

La mise à pied et le déclassement d'un emploi prévus aux 1° et 2° ainsi que la privation d'activités de formation ne sont pas applicables aux mineurs de seize ans.

Les sanctions prévues aux 5° et 7° ne peuvent être prononcées que pour se substituer aux sanctions prévues aux 4° et 5° de l'article D. 251. Le consentement du détenu doit alors être préalablement recueilli⁵⁹³.

Elles sont sous la responsabilité d'un moniteur de sport, ou d'un surveillant ayant le brevet national d'éducateur sportif⁵⁹⁴.

Dans les centres de détention, au vu des longues peines à effectuer par les condamnés et l'occupation privilégiée qu'est le sport, les moniteurs de sport mettent en place des séances de présentation des différentes disciplines dont celles avec lesquelles il est possible d'obtenir une licence. Cette séance se déroule dans la semaine qui suit l'arrivée des détenus. Les différents membres et infrastructures sont également présentés pour que les détenus sachent à qui ils doivent s'adresser pour leurs demandes spécifiques par rapport à leur Projet d'Exécution des Peines. Un livret présentant les diverses activités dont celles proposant des compétitions, le personnel et les horaires d'accès aux espaces sportifs est également fourni aux détenus arrivants. Le sport permet aussi d'établir un bilan et un suivi de la santé, notamment par une veille à de bonnes pratiques⁵⁹⁵.

Pour analyser les pratiques sportives des détenus, nous allons désormais nous concentrer sur les buts de ces activités, sur leurs diverses formes et sur l'impact qu'elles ont par rapport à leurs émotions. Nous démontrerons ainsi la manière dont ressortent les émotions des détenus par le biais de ces activités soumises aux réglementations plus ou moins strictes que nous venons d'étudier à travers leur historique. Ces pratiques ont deux principaux effets sur les détenus : le contrôle des émotions et leur non maîtrise. Pour chacun de ces effets, nous retrouvons différentes expressions corporelles qui ont des buts et des incidences, volontaires ou non.

⁵⁹³.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006515862&cidTexte=LEGITEXT000006071154&dateTexte=20070408> [consulté le 26.01.2015].

⁵⁹⁴. Jean-Paul CERE, *op. cit.*, p. 43-44.

⁵⁹⁵. Laurent GRAS, *op. cit.*, p. 90-91.

***Contrôle des émotions par le sport :**

La notion de virilité est ici très présente, puisque le sport permet de reprendre son statut d'individu de sexe masculin et non plus de détenu, par diverses pratiques : un entretien physique régulier et modéré pour se maintenir en forme (montrer cette forme physique aux autres impose le respect) et faire face aux détériorations corporelles (la santé se détériore avec l'enfermement), une participation à des activités physiques collectives pour s'occuper et se resocialiser.

-Gestion de la relation avec les autres : Le sport est d'abord une question de force et de virilité face aux autres détenus, en prison. En effet, les détenus se servent de la musculation pour s'imposer face aux autres en portant le plus de poids possibles à travers des petits défis.

La force devient de fait un langage et une source de respect. C'est à celui qui soulèvera le plus lourd. L'exercice de la force et la réalisation de performances deviennent à ce titre un moyen d'exprimer une virilité perdue⁵⁹⁶.

Le corps est contraint par l'activité physique, mais celle-ci a des effets bénéfiques et elle est demandée par les détenus, et non plus imposée comme l'étaient les marches forcées et toute autre torture physique.

Cette activité est aussi une manière de rentrer en contact différemment avec les autres détenus : le respect sera de mise pour ceux qui démontreront leur force. C'est un moyen de se défouler physiquement, de montrer que l'on contrôle son corps, que l'on peut se reprendre en main et s'entretenir dans une situation difficile et contraignante pour le corps, comme l'est l'incarcération.

Nous pouvons en conclure les éléments suivants :

- l'expression corporelle est ici très forte mais sans pour autant laisser place aux émotions (hormis la fierté), le corps se déploie et s'affirme (s'expose aux regards des autres),
- le but est de retrouver sa virilité et de l'assumer,
- les incidences sont liées aux relations avec les autres, qui sont empreintes de respect.

C'est prouver alors que l'on peut faire face aux contraintes carcérales et maîtriser ses émotions au quotidien. L'expression des émotions est donc faible ici, puisque c'est le contrôle de soi qui est mis en avant.

-Gestion des incidences corporelles et psychologiques provoquées par l'enfermement :

Les exercices physiques et la musculation sont très répandus dans les établissements pénitentiaires pour hommes, puisque celles-ci permettent de lutter contre « l'angoisse provoquée par cette perte d'identité masculine », en permettant aux détenus de montrer leur résistance physique, que ce soit ou non contre l'institution, comme pour pallier les « déficiences physiques causées par l'incarcération ». Les détenus peuvent donner un sens à leur peine, non seulement en faisant du sport mais aussi en apprenant les techniques nécessaires à une bonne pratique et par le fait qu'ils peuvent alors s'extraire un moment de l'univers carcéral. Chaque détenu peut adapter ses efforts physiques en fonction de ses

⁵⁹⁶. IDEM, p. 189.

capacités, de ses motivations et du matériel fourni. Ils peuvent alors ressentir le plaisir de gérer leur temps, pour les détenus en centre de détention (puisque leurs cellules sont ouvertes la majorité du temps et qu'ils ont une liberté importante d'action et de mouvement), et peuvent se reconstruire physiquement, et mentalement par la même occasion, par le biais de projets sportifs⁵⁹⁷. Certaines pratiques sportives permettent aux détenus d'avoir l'impression de ne plus être dans l'enceinte de la prison, puisque celles-ci leur laissent la possibilité de courir, de sauter, de crier, voire de frapper leurs adversaires dans des sports de combat. De même, la concentration qu'ils mettent dans un sport leur fait oublier tout ce qui n'est pas le jeu :

Pendant quatre- vingt dix minutes, j'oublie tout, je ne pense qu'au ballon, qu'au joueur éventuel que je dois marquer, à la passe que je peux faire éventuellement s'il est démarqué ou pas, voilà pendant quatre- vingt dix minutes, c'est que ça. (Pierre, détenu)⁵⁹⁸.

La pratique sportive permet aux détenus, surtout aux hommes, étant majoritaires, de retrouver quelque peu leur « identité masculine », leur « estime de soi »⁵⁹⁹. Le sport permet aux hommes d'avoir l'impression de retrouver une identité masculine, de se renforcer physiquement et de contrer les effets physiques qu'a l'enfermement sur le corps.

La pratique du sport est valorisée en prison. Les notions de force et de résistance physique inhérentes à cette activité sont "socialement acceptables". Par contre, il est rare de pouvoir exprimer sa sensualité, sa féminité, voire sa fragilité⁶⁰⁰.

Il s'agit d'une volonté de reprise en main par la maîtrise de son corps, par des mouvements qui ont uniquement pour but de ne plus penser à l'incarcération. Le fait de se muscler est, dans ce contexte, un déni temporaire de la situation, puisque vouloir modifier son corps par un entretien physique important contribue à changer l'image d'un corps qui se détériore avec l'incarcération (maux de dos, problèmes de vue, de dentition, etc.).

Nous pouvons en conclure les éléments suivants :

- le corps exprime ses faiblesses (manque d'assurance et de force, vieillissement prématuré dû à l'incarcération) mais il cherche à les contrer (volonté de se battre contre ces détériorations physiques ; force mentale) par l'apprentissage d'exercices corporels particuliers,
- le but est d'occuper son temps et son esprit de manière positive,
- les incidences sont liées à une bonne hygiène de vie.

-Gestion de la peine par la resocialisation sportive : Ces efforts corporels leur permettent de retrouver l'identité masculine perdue lors de l'incarcération, qui n'a fait d'eux que des détenus et des numéros d'écrou. Chacun adapte ses activités sportives en fonction de son identité, celles-ci participant en même temps à une nouvelle construction de leur personnalité. Ils comparent leurs pratiques, se valorisent ainsi et motivent, par la même occasion les détenus qui ne font que peu de sport en leur montrant les côtés positifs de celui-ci sur le bien-

⁵⁹⁷. IDEM, p. 190.

⁵⁹⁸. IDEM, p. 185.

⁵⁹⁹. Charlotte VERDOT, *op. cit.*, p. 33.

⁶⁰⁰. Sylvie FRIGON et Claire JENNY, *op. cit.*, p. 85.

être corporel que cela procure, tout comme le soulagement psychique que cela implique. C'est pourquoi le sport, tout en conditionnant le corps dans une contrainte d'entraînement et d'endurance, est une activité nécessaire pour retrouver un équilibre dans les rapports humains, pour réapprendre à ne pas se concentrer que sur soi comme l'exige l'enfermement carcéral, mais aussi à sentir comme l'esprit d'équipe, le fait de faire les choses ensemble permet à chacun de se réapproprier son identité, voire une identité nouvelle, plus ouverte aux autres. Afin de donner un large choix d'activités, les associations sportives, des professionnels ou encore des étudiants avec des compétences particulières dans un sport spécifique, interviennent bénévolement au sein des établissements pénitentiaires. Ces projets sportifs complètent alors le travail des moniteurs de sport. Chacun de ses projets se réalise avec un groupe de détenus. Ces interventions peuvent faire l'objet de « protocoles d'accord ou de conventions entre les directions départementales et régionales, les universités et centres de formations dont ils dépendent, et l'établissement pénitentiaire où ils interviennent » :

'En karaté, le mec s'occupe de A à Z aussi bien des compétitions que des entraînements. On a maintenant de plus en plus de professionnels qui interviennent chez nous en boxe anglaise, en arbitrage, des entraîneurs du coin, on a le club de L., le club de St E.. Ils rentrent en prison pour entraîner bénévolement. Il y a aussi un prof de yoga et de tai-chi-chuan. Il vient une fois par mois. C'est peu, mais il est bénévole donc on peut pas lui demander l'impossible.' (Dominique-moniteur de sport)⁶⁰¹.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, les condamnés peuvent bénéficier de sorties en pleine nature, comme l'escalade, la plongée « en eaux vives », les randonnées, les frégates, etc., montrant ainsi aux condamnés le plaisir de la « liberté », l'« entraide » et le « partage émotionnel »⁶⁰².

Ces nombreuses expériences sont parfois élaborées selon des groupes choisis de détenus, par rapport à leurs infractions :

'On a fait des stages en eaux vives qu'on avait liés à la toxicomanie. On pouvait démontrer à travers ces stages que le gars pouvait se passer de stupéfiants, aller au-delà des limites qu'il pensait dépasser sous l'emprise de produits stupéfiants. Donc, dans ces cas-là, c'était une sélection par la nature de l'infraction, les gars qui entraient dans le cadre des sorties et ceux qui étaient là pour toxicomanie. On leur faisait faire le stage et on essayait de leur faire comprendre qu'ils n'avaient pas besoin de produits stupéfiants pour dépasser leurs limites.' (Gilles, Coordonnateur de sport)⁶⁰³.

Le sport institutionnalisé dans un établissement pénitentiaire, toujours en majorité pour les centres de détention, peut faire adhérer les détenus à une fédération sportive grâce à une licence et leur faire participer à des compétitions (championnat) contre des « équipes ou des joueurs locaux ». Il y a pourtant des conditions, autres celles des compétences sportives et du reliquat de peine, ce sont celles d'accepter les règlements de cette discipline, que ce soit par le respect, la ponctualité, l'hygiène, la régularité et la discipline⁶⁰⁴.

⁶⁰¹. IDEM, p. 98.

⁶⁰². Laurent GRAS, *op. cit.*, p. 65-66.

⁶⁰³. IDEM, p. 62.

⁶⁰⁴. IDEM, p. 80.

Les compétitions extérieures permettent aussi à l'univers carcéral de présenter l'institution pénitentiaire aux équipes locales et personnes présentes lors des matchs, afin de briser les *a priori* qu'elles peuvent avoir sur la prison. Les pots d'après matchs montrent également que les détenus et l'organisation pénitentiaire peuvent s'adapter pour un moment aux coutumes sportives et ainsi faire comme les sportifs de la société libre :

'Je pense que derrière cela, les relations entretenues entre la prison et l'extérieur permettent aussi de faire accepter la prison en tant que telle sur le territoire où elle est implantée. En envoyant des détenus entraîner des gamins bénévolement, en les intégrant au sein des équipes locales, on démystifie les détenus certes, mais aussi on fait participer l'Administration Pénitentiaire aux missions locales et les localités aux missions pénitentiaires.' (Gilles, Coordonnateur de sport)⁶⁰⁵.

De même, le sport permet aux détenus d'entretenir des relations particulières avec les moniteurs de sport, surtout en centre de détention, la fréquence des séances pouvant être bien plus importantes qu'en maison d'arrêt. Du fait même du comportement des moniteurs, comme de ne pas porter un uniforme mais un survêtement, de serrer la main aux détenus, de les tutoyer et de les appeler par leurs prénoms, constituent un climat de confiance et les détenus ne semblent pas avoir à faire à un membre du personnel pénitentiaire mais à quelqu'un qui se place à leur niveau. Il est fréquent alors, dans ces conditions, de voir discuter moniteurs de sport et détenus pendant de longs moments, débattant même des problèmes d'organisation de l'institution pénitentiaire, autour d'un café. Certains détenus ayant un fort charisme et un bon niveau dans une spécialité sportive, peuvent devenir auxiliaires de sport et donc être perçus comme des personnes ayant des connaissances communicables à d'autres détenus, tout comme le moniteur.

Les auxiliaires de sport sont choisis selon leur expérience sportive et l'autorité dont ils peuvent faire preuve en cas de crise. Il est alors nécessaire de se fonder sur différents critères, telle qu'une durée de peine suffisamment importante pour connaître les « rouages de l'établissement », un « physique dissuasif » ou encore une « motivation sans bornes à participer au quotidien au service des sports ».

Les moniteurs sont là pour transmettre leur savoir, leurs techniques, et n'ont pas pour rôle de surveiller les détenus ni de les brimer dans leurs projets sportifs. Des liens se créent entre eux et les détenus participant aux compétitions ont le bénéfice de partager une communication privilégiée avec le moniteur en question, qui peut alors prévoir, selon le niveau du détenu, de lui faire rencontrer des professionnels de l'extérieur et ainsi élaborer des projets pour l'après détention. Ils sont alors dans un rapport sportif, comme dans la société libre, entre entraîneurs et sportifs⁶⁰⁶.

Ces activités mises en place ont ainsi pu permettre aux détenus de se reconstruire une identité à travers une discipline nécessaire lors des activités, les détenus étant choisis selon leur comportement. Ceux qui voulaient participer ont donc dû faire preuve d'un comportement exemplaire pour accéder à celles-ci. Non seulement ces activités sont un atout pour la réinsertion sociale du détenu, mais elles agissent même en amont, en donnant envie aux détenus de progresser en acceptant ce qui est mis en œuvre pour les réinsérer. Ces activités permettent aux détenus d'établir des liens communicationnels avec d'autres personnes que

⁶⁰⁵. IDEM, p. 59.

⁶⁰⁶. IDEM, p. 195-198.

leurs codétenus : d'autres détenus méconnus, le personnel culturel... Les espaces sont de mêmes ouverts et non plus restreints à la cellule, le droit à la parole est de nouveau redonné, que ce soit par la voix ou par le corps. La resocialisation des détenus passe obligatoirement par une acquisition ou une réadaptation à une communication avec autrui, et d'abord avec eux-mêmes, pour qu'ils se comprennent et qu'ils comprennent les autres et la société extérieure en général.

Nous pouvons en conclure les éléments suivants :

-l'expression corporelle est l'association des deux précédentes (force/virilité à montrer et faiblesses à contrer) auxquelles s'ajoute un déploiement spatial et relationnel plus important (vers et avec les autres). Il s'agit ici d'un véritable engouement pour la pratique sportive, souvent une en particulier,

-les buts sont de s'améliorer, d'apprendre, de se défouler et de se changer les idées,

-les incidences sont la resocialisation et l'apprentissage d'une activité pouvant servir professionnellement ou personnellement dans l'avenir non carcéral ainsi qu'un épanouissement personnel, même s'il est temporaire en détention.

Si le sport peut canaliser les émotions des détenus, il est aussi un moyen de témoigner de celles-ci, lorsque la pratique n'est pas maîtrisée.

***Non maîtrise des émotions par le sport :**

Ici, la notion de virilité est soit excessive soit presque absente, oublier les émotions intenses étant le seul but de la pratique sportive.

-Pratique excessive du sport : Le corps, pour les hommes, est virilisé par une pratique importante voire excessive de sport. Si le corps est mis à mal, il est conditionné par ces détenus qui cherchent à reformer leur enveloppe contenante pour ne pas la faire craquer sous le poids des émotions négatives dues à l'enfermement. Faire du sport à outrance, gérer ses activités sportives donne l'impression aux détenus de maîtriser à nouveau quelque chose, une part de leur vie et de leur corps qui a dû s'habituer aux contraintes physiques réglementées en prison. Celles-ci, nous l'avons vu, sont de l'ordre d'un renfermement du corps sur soi avec une posture de repli et non d'agressivité face aux surveillants, d'un contrôle du regard qui ne doit pas provoquer ni faire trop face à celui des surveillants ou des autres détenus, sous peine d'avoir des problèmes (coups des détenus, mitard de la part des surveillants, etc.). Les mouvements corporels toujours réduits à une petite cellule peuvent s'élargir dans une salle de sport et par le biais des machines, et cet espace peut être utilisé à l'extrême, pour compenser. Une plus grande liberté est offerte pour celui-ci et il se délivre un temps de ces contraintes pour respirer et s'affirmer, mais elle peut être mal exploitée.

Nous pouvons en conclure les éléments suivants :

-le corps exprime ses émotions indirectement par l'excès d'une pratique exutoire (colère, frustration, détresse face aux conditions d'incarcération, etc.), mais démontre en même temps qu'il ne peut les contenir ni les maîtriser,

-le but est d'oublier les conditions de détention en se défoulant,

-les incidences sont : un mauvais entretien corporel (voire des blessures), le mépris/rejet des autres (confrontation trop forte/brutale aux autres, surexposition corporelle narcissique), un repliement sur soi (dû au rejet des autres ou par égocentrisme), des émotions qui peuvent laisser place à la colère, la détérioration des machines de sport, etc.

-Pratique irrégulière du sport : Il s'agit ici d'un manque d'intérêt pour le sport ou d'un manque de motivation pour une activité physique quelconque, dus aux conditions d'incarcération qui sont trop pesantes pour certains détenus qui, souvent, en viennent à consommer de fortes doses de calmants et/ou se replient sur eux-mêmes pensant s'isoler des problèmes par la même occasion.

Nous pouvons en conclure les éléments suivants :

- le corps exprime un laisser-aller physique et mental (lassitude, désespoir, abandon),
- le but est de ne pas s'ajouter de contraintes supplémentaires ou de ne pas prendre part aux activités carcérales,
- les incidences sont de l'ordre d'un manque d'entretien corporel menant à des dégâts d'un point de vue santé et à un manque de dynamisme quotidien pour quoi que ce soit. Si la pratique existe mais qu'elle est très rare, elle est d'autant plus frustrante qu'elle n'apporte pas d'effets bénéfiques visibles à long terme, démotivant encore plus le détenu (changement de niveau 1 ne déviant pas suffisamment des pratiques habituelles pour être efficace)⁶⁰⁷.

Le corps sportif communique différemment du corps du détenu en-dehors du cadre du sport. Même si le quotidien oblige à démontrer une certaine force face aux autres détenus, ce n'est pas le cas face aux surveillants. Le corps contraint par l'autorité et par le peu de place qui lui est accordé est mis de côté le temps de faire du sport. Le corps se déploie et se contracte, se façonne et se dévoile aux autres détenus. Le corps a alors pour fonction de témoigner d'une force, d'une forme de violence retournée contre soi pour lutter contre sa détérioration due aux conditions d'incarcération. Cela démontre aux autres détenus et aux surveillants une volonté de s'en sortir. Les activités sportives constituent un langage spécifique aux hommes détenus : le corps parle par son changement d'aspect, par la force qu'il est capable de mettre dans un mouvement sportif, par les regards qu'il accorde aux autres et vice-versa. La présence des autres détenus influera sur l'aspect physique que le détenu cherchera à donner dans ses efforts physiques. Il communiquera à son entourage, au monde extérieur, des valeurs différentes en fonction de sa place par rapport aux autres : s'il est seul à pratiquer du sport (motivation), s'il le fait à outrance (combattivité trop importante), s'il n'en fait jamais (combattivité nulle) ou s'il est parmi de nombreux autres détenus (comparaison musculaire).

Le corps cherche ici à se déployer, sans témoigner véritablement les émotions des détenus dues à l'incarcération, à part, peut-être les premiers gestes qui peuvent révéler de la colère si la dynamique de lancement est rapide, par exemple.

Le corps passe donc d'un état de /non vouloir faire/ concernant la participation à la vie carcérale à celui de /pouvoir faire/ et de /vouloir faire/ plus ou moins intensément, lorsqu'il devient dynamique par l'intermédiaire du sport, entrant en même temps dans un mouvement

⁶⁰⁷. Cf. notre étude sur les différents changements à apporter pour améliorer le système communicationnel dans la première partie.

communicationnel propre aux hommes détenus. Mais il arrive que les détenus choisissent, malgré un /pouvoir faire/, de ne pas /vouloir faire/ par manque de motivation ou par choix d'abandon.

Le contexte carcéral est sans cesse rappelé dans cette pratique : le matériel est restreint et l'accès aux machines l'est aussi (sauf pour les centres de détention) ; le fait même de /vouloir paraître/ plus viril que les autres détenus est le signe d'un enfermement carcéral puisqu'il faut paraître fort pour obtenir le respect des autres détenus. C'est une forme de violence mais envers soi, permettant au corps de conserver son enveloppe contenante par un non laisser-aller corporel. Vouloir conserver un corps sain pour prendre soin de son mental en même temps et le faire par le biais du matériel fourni, c'est appliquer les règles de l'administration pénitentiaire. Le corps sportif est alors le support formel construit par le support matériel qu'est le corps physique du détenu et les gestes qu'il effectue en suivant ou non le règlement carcéral. Ce support formel démontre faiblement les émotions ressenties par les détenus à cause des contraintes carcérales, mais lorsqu'il est pratiqué à outrance, le sport est le symptôme d'une frustration, d'une colère ou d'un désespoir que les détenus tentent de maîtriser mais cette pratique extrême démontre qu'ils n'y parviennent pas, l'égoïsme dont ils font alors preuve ne peut que les renvoyer à leurs propres conditions de vie.

Une expression similaire des émotions est constatable chez les femmes détenues avec les soins typiquement féminins qu'elles se prodiguent pour faire face aux contraintes carcérales et ce sont celles-ci qui les conditionnent.

III.1.3. Les comportements corporels liés aux soins féminins.

Si les hommes tentent d'affirmer leur virilité par le sport, les femmes utilisent leur corps pour retrouver un semblant de féminité, mais les règles administratives sont très contraignantes à ce sujet : de nombreux objets tels que certains ustensiles pour se maquiller ou encore certains bijoux sont interdits ou en nombre limité, les produits de beauté dont elles peuvent se servir sont aux cantines⁶⁰⁸ en choix restreint, etc⁶⁰⁹. De même, pour vouloir retrouver son identité féminine, encore faut-il trouver une raison motivante pour cela : aucun homme à séduire⁶¹⁰ et les contraintes pour se rendre plus féminines sont très importantes. Seul le regard des surveillantes peut éventuellement être valorisant si le fait de porter du maquillage ou de prendre soin de son corps change quelque peu l'interaction, les échanges verbaux et comportementaux avec elles.

En entrant en prison, une femme passe par les étapes suivantes :

⁶⁰⁸. Des cantines internes, comme pour tout autre produit du quotidien et une cantine externe (un magasin de référence) qui n'est admise qu'une fois par mois, selon le témoignage d'une ancienne détenue, recueilli personnellement le 14/06/2015.

⁶⁰⁹. Corinne ROSTAING, *La relation carcérale : Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, op. cit, p. 269.

⁶¹⁰. Cf. Gwénola RICORDEAU, « Sexualités féminines en prison : pratiques, discours et représentations », *Genre sexualité & société*, disponible sur : <https://gss.revues.org/830> [consulté le 13.06.2015] pour la vie sexuelle des femmes détenues, qui est différente du dehors, les femmes perdant leurs statut et rôle de femme qu'elles avaient à l'extérieur.

1-Perte des repères communicationnels habituels : les règles carcérales ne permettent pas d'exprimer les émotions, il faut apprendre à jouer sur les apparences, mais la féminité n'est pas de rigueur. L'identité personnelle est remise en cause pour devenir un numéro d'écrou. Les relations avec les autres sont d'abord distantes, chacune essayant de comprendre et de maîtriser des émotions intenses méconnues jusqu'alors (isolement, détresse, avenir incertain, perte des proches à cause de l'incarcération, etc.). Elles ne sont plus considérées comme des femmes, mais comme des détenues. Leur peine peut être aménagée en fonction de leur statut de mère et leur parloir peut leur rappeler leur statut d'épouses. Telle détenue est mère⁶¹¹ de... et non plus femme en tant que telle. Elle perd son statut et sa féminité en rentrant en prison. Le statut d'épouse n'est plus valable administrativement lorsqu'une femme entre en prison, c'est-à-dire que pour l'administration pénitentiaire, elles reprennent leur nom de jeune fille. Il s'agit sans doute d'une facilité administrative, puisque beaucoup de femmes mariées avant d'entrer en prison se voient quittées par leur mari. ;

2-Le matériel et les objets mis à disposition et autorisés par l'administration pénitentiaire sont retraits, ce qui provoque une frustration dans la volonté de reprendre possession de son corps pour ne pas se laisser aller ni physiquement ni mentalement. Par exemple, les femmes ont droit à des vernis non alcoolisés, mais les produits en aérosol ou alcoolisés sont strictement interdits car dangereux (ils risquent d'exploser, de brûler et peuvent donc être utilisés comme une arme à retourner contre soi ou contre les surveillantes)⁶¹². Les produits de gommage pour la peau ne sont pas autorisés, alors les détenues trouvent des « recettes de grand-mère » pour s'en faire elles-mêmes, comme utiliser du yaourt nature et du sucre mélangés⁶¹³.

3-La règle principale pour retrouver son identité féminine est de jouer sur le /paraître/, en cachant ses émotions tout en reprenant possession de son corps (certaines se laissent cependant tenter, comme les hommes, à la prise de médicaments pour fuir la réalité) : a) Le corps de ces détenues a perdu ses repères et le régime alimentaire carcéral ne leur permet plus de faire attention à leur poids. Leur corps les lâche (le temps passé en prison affecte plus le corps des détenues qu'à l'extérieur) et son rôle d'enveloppe contenante n'est plus efficace comme à l'extérieur. Elles surveillent le mieux possible leur régime alimentaire et pratiquent autant qu'elles le peuvent des activités physiques et sportives (espoir d'une amélioration par un entretien corporel pour se sentir mieux moralement). ; b) les vêtements sont choisis plus pour leur confort, sans être inesthétiques afin de se sentir à l'aise au quotidien dans des vêtements qui ne sont pas portés habituellement (positivité, optimisme) ; c) le maquillage et les bijoux sont utilisés, même s'ils ne l'étaient pas à l'extérieur, puisque l'incarcération provoque des dégâts corporels plus importants (manque de lumière donc peau très claire, cernes car difficile de dormir en prison, hygiène dentaire moins bonne, etc.). Ils sont cependant réduits au minimum et aux produits médiocres : ils ne doivent pas être trop remarquables par les autres, sous peine de créer de la jalousie et de l'envie de la part des autres détenues⁶¹⁴. Il

⁶¹¹. Cf. Coline CARDI, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et Société* 1/2007 (Vol. 31), p. 3-23, disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2007-1-page-3.htm> [consulté le 13.06.2015] pour la représentation de la femme détenue comme étant une mère.

⁶¹². <http://www.guichetdusavoir.org/viewtopic.php?f=2&t=48110> [consulté le 13.06.2015].

⁶¹³. Témoignage d'une ancienne détenue recueilli le 14/06/2015.

⁶¹⁴. Informations données alors que nous devions participer à des activités mises en place par le Centre Régional du Livre en Limousin. Nous devions nous-même suivre ces règles, que ce soit pour accéder au quartier hommes ou femmes.

n'est plus la même enveloppe qu'à l'extérieur, les femmes peuvent chercher à paraître mais à moindre coût. Leur indignation s'est accrue en perdant leur identité d'épouses pour l'administration pénitentiaire, ce qui les motive à montrer corporellement qu'elles sont aimées et/ou épouses, que leur mari les attend au parloir⁶¹⁵. Se faire belle et adopter une posture corporelle heureuse et séductrice en allant au parloir dévoile aux autres détenues et aux surveillantes que telle détenue est une femme avant d'être une détenue.

4-Ces artifices ont pour incidence d'améliorer les relations avec les autres mais aussi avec les détenues elles-mêmes : retrouver une apparence un peu plus digne par rapport à une personne qui se laisse aller peut instaurer un climat plus agréable entre des personnes qui s'estiment et/ou qui redeviennent ainsi plus ou moins égales. Le corps est alors employé, par des méthodes et des outils artificiels, comme un support de communication vis-à-vis des autres détenues et des surveillantes : avoir une apparence soignée permet de montrer que le moral n'est pas au plus bas et cela peut être communicatif. En effet, lorsque les personnes que l'on côtoie sont ou paraissent d'une humeur particulière, que cela soit en négatif comme en positif, nous sommes nous-mêmes envahies par ce sentiment de bien-être ou de mal-être. Il faut paraître et paraître féminine et en pleine possession de ses moyens pour mieux vivre en prison, pour une femme. De même, masquer les effets de l'incarcération a un effet bénéfique temporaire sur le moral de la détenue elle-même, puisque cette apparence peut plus facilement laisser place à l'enthousiasme qu'une transformation corporelle négative.

Les femmes ne se déploient pas dans l'espace, pour ce qui est de leur reprise en main corporelle, elles se concentrent sur elles-mêmes et sur leur apparence physique, pour avoir une meilleure estime d'elles-mêmes et ne plus constater quotidiennement les effets dévastateurs de l'incarcération. Il s'agit ici d'un art pour camoufler temporairement les apparences et la communication est d'abord tournée vers soi. Les détenues utilisent leur corps pour oublier un temps que c'est un corps enfermé et c'est seulement par l'effet provoqué chez les détenues qui se maquillent que ça communique un message positif aux autres détenues et aux surveillantes. Par le déni éphémère de sa propre situation d'enfermement, le corps travaille son aspect physique, tout comme les hommes avec le sport. Il n'y a pas de souffrance corporelle dans cet acte, mais une certaine souffrance mentale au moment de l'accomplir, puisqu'elles sont conscientes que c'est seulement un leurre. Le corps n'exerce aucune violence mais tente, au contraire, d'apporter une certaine paix pour le moral des détenues. Les états d'âme des détenues peuvent être décryptés selon le maquillage qu'elles mettent, s'il varie en quantité de temps en temps : en effet, si un surplus de maquillage se constate parfois, c'est peut-être parce que les détenues en question se sont senties particulièrement dévalorisées et ont cherché à compenser les défauts qu'elles pensaient voir, ou alors parce qu'elles venaient d'avoir une baisse de moral qui a engendré une mauvaise nuit et donc des cernes, par exemple. Donc, même si les détenues cherchent à ne pas communiquer des émotions négatives, elles le font sans le vouloir, pour les personnes attentives.

Le corps de la détenue (support matériel) se construit par les règles carcérales et les artifices qu'il se prodigue pour devenir un support formel (corps esthétique/artificiel).

Par les exemples précis que nous avons pu donner concernant la correspondance postale et les utilisations corporelles que peuvent avoir les détenus, nous avons pu démontrer

⁶¹⁵. Corinne ROSTAING, *La relation carcérale : Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, op. cit, p. 273.

que le contexte carcéral influe sur les actes de communication, tant dans le choix du support que dans le contenu qui est composé par les règles carcérales. Ces règles contraignent les émotions à s'exprimer faiblement (autocensure ou censure si les règles ne sont pas respectées), qu'elles soient ressenties fortement ou non par les détenus.

Les détenus, dans ces activités communicationnelles, se retrouvent avec des compétences et des performances modales⁶¹⁶ réduites par rapport à celles valables dans les mêmes conditions dans la société libre, et cela, à cause de l'enfermement et de ses règles :

-Manipulation = règlement intérieur carcéral ;

-Action communicante = compétence modale (/savoir-faire/, /vouloir-faire/, /devoir-faire/ selon certaines conditions pour /pouvoir-faire/) + performance modale (réalisation effective) ;

-Sanction = communication limitée avec les proches, solitude moins importante.

L'enfermement, amplifiant déjà les émotions par le manque de liberté quotidienne (de mouvement, d'intimité, etc.), impose des règles trop contraignantes pour des personnes qui tentent de conserver un lien avec leurs proches ou de se construire une identité nouvelle. Leur performance modale est limitée alors même qu'ils ont les compétences pour communiquer, ce qui fait naître une forme de frustration.

Cette frustration naît donc d'un /vouloir-faire/ qui ne correspond pas au /pouvoir-faire/, puisque les détenus, pour communiquer pleinement avec leurs proches, auraient sans doute besoin de leur exprimer tout ce qu'ils ressentent, même si ce sont des pensées qui pourraient nuire à la sécurité de l'établissement pénitentiaire, sans pour autant qu'elles soient appliquées (haine pour les surveillants et le système judiciaire, dénonciation trop appuyée des conditions d'incarcération, etc.). De même, pour mieux vivre la détention, les détenus essaient d'occuper leur temps par des activités qui maintiennent un état physique et donc aussi mental décent, parant ainsi aux effets néfastes de l'incarcération. Mais malgré ce /vouloir-faire/ positif, les contraintes carcérales sont encore là pour limiter les possibilités. Alors que ces /vouloir-faire/ existent dans des buts bénéfiques, ils deviennent négatifs/nocifs (car ils ont des conséquences négatives sur les émotions des détenus) dans l'enceinte d'un établissement pénitentiaire⁶¹⁷.

À ces règles s'ajoute la notion du temps qui a un impact sur les actes communicationnels, soit parce qu'il modifie le corps des détenus et qu'ils font en sorte de lutter contre, soit parce que les règles carcérales sont plus difficiles à supporter au fil de l'incarcération. Si les moyens de communication les plus censurés sont ceux qui laissent, de premier abord, les émotions se manifester le plus faiblement, ce sont pourtant eux qui, au fil de l'incarcération ont un impact important sur les émotions des détenus, puisqu'ils font naître et entretiennent une frustration permanente et grandissante en matière de liberté de communication. C'est donc le temps qui rend les émotions plus intenses et qui font en sorte que les détenus « passent à l'acte », la frustration devenant alors trop importante et laissant s'immiscer avec elle des sentiments négatifs (désespoir, colère, etc.), que nous étudierons avec les supports de communication non autorisés. D'un point de vue narratif, la perception du temps des détenus ancre en mémoire les éléments du quotidien alors qu'ils voudraient les oublier (ennui, problèmes divers) et ne retient pas ou peu les événements comme les

⁶¹⁶. Louis HEBERT, « Le schéma narratif canonique », disponible sur : <http://www.signosemio.com/greimas/schema-narratif-canonique.asp> [consulté le 10.03.2016].

⁶¹⁷. Cf. « Un vouloir pessimiste » in Jacques FONTANILLE et Algirdas Julien GREIMAS, *op. cit.*, p. 102-103.

rencontres avec les proches et les divertissements, parce que ceux-ci utilisent une portion de temps plus courte. Il est donc un élément manipulateur des émotions des détenus, puisqu'il va à l'encontre de la volonté des détenus et qu'il amplifie leur frustration déjà très importante à cause des contraintes carcérales et du règlement intérieur.

Pour faire face à cela, l'administration pénitentiaire met en place des moyens divers de communication et nous allons voir comment les détenus les utilisent et quelles émotions en ressortent.

III.2. Une expression modérée des émotions lors de l'utilisation de supports proposés.

Si les émotions des détenus s'expriment faiblement lors d'un contrôle important de l'administration pénitentiaire, elles sont un peu plus apparentes lorsque les contraintes carcérales sont moins présentes et que les détenus ont un peu plus de marge de manœuvre pour échanger avec leurs proches ou des intervenants extérieurs à la prison. Ainsi sont mis en place par l'administration pénitentiaire des ateliers artistiques⁶¹⁸ pour quelques détenus répondant aux critères de sélection et ayant eu un comportement correct, afin de leur permettre de se libérer un peu de la pression quotidienne.

Le quotidien des détenus est composé de dérèglements temporels par rapport à l'extérieur, autrement dit, le temps n'est pas maîtrisé de la même manière. Si les détenus n'ont pas d'impact, ou peu, sur leur temps quotidien ni sur celui de leur peine, leur caractère en est touché, puisque l'incertitude est toujours présente. Comme nous l'avons signalé pour les activités courantes employées par les détenus pour communiquer avec leur entourage, la frustration est due aux contraintes carcérales et au fait que les détenus ne sont maîtres de rien concernant le déroulement de la détention et de tout ce qui s'y passe, en circuit intérieur fermé ou en contact avec l'extérieur. Le cloisonnement des cellules maintient les détenus dans un état perpétuel de solitude et/ou de vie sans intimité (codétenus, surveillants). Le temps est donc principalement constitué d'ennui ou de problèmes relationnels (choix du programme tv, manque d'intimité flagrant lors d'une envie pressante ou d'un courrier à lire/écrire, bruit continu ou silence de plomb de l'autre détenu, etc.). Tout contact avec d'autres détenus ou avec un membre du personnel pénitentiaire rappelle la détention, la cause de l'incarcération et l'impossibilité de choisir les personnes côtoyées, ce qui implique de subir au quotidien des personnes qui n'ont pas forcément la même hygiène de vie et les mêmes comportements envers les autres (respect comportemental, tant au niveau de l'hygiène, de l'entretien de la cellule, du bruit que du droit à l'intimité). Les relations sont le plus souvent assez tendues et méfiantes à cause de tous ces éléments à prendre en compte au quotidien. Chaque sortie de cellule devient donc un événement et la lenteur de la progression au sein de l'établissement pénitentiaire est d'autant plus difficile à supporter que la frustration et le manque de communication standard sont importants. La perception du temps pour les détenus est donc celle de la lenteur et de la longueur de toute démarche : attente, fouilles et contrôles divers viennent cadencer celui-ci. Lorsque les moments deviennent plus intéressants pour les détenus en termes d'activités et de contact relationnel, le temps leur semble alors d'autant

⁶¹⁸. Il arrive que les ateliers artistiques soient de véritables thérapies : cf. Caroline LEGENDRE, Serge PORTELLI, Olivia MAIRE et Christian CARLIER, *Création et prison*, Paris, Les éditions de l'atelier, coll. « Champs pénitentiaires », 1994, chap. 4 « Création et thérapie artistique en milieu carcéral ».

plus court qu'ils sont rares. C'est pour pallier à ces perceptions du temps et de la vie quotidienne que sont mis en place des ateliers, des séances téléphoniques et des parloirs avec les proches. En effet, le contact avec des personnes extérieures et des activités accordant un peu plus de liberté qu'au quotidien permettent de replonger les détenus dans la vie libre momentanément, même si les contraintes carcérales se font toujours sentir.

Maintenant que nous savons comment le temps et les relations communicationnelles, dépendants du règlement intérieur de la prison, conditionnent en amont la production/réalisation de ces actes communicants momentanés, nous pouvons étudier les ateliers qui mettent en pratique une liberté d'expression corporelle (danse et théâtre) et langagière (écriture) afin de mettre en avant les différences de manifestation des contraintes carcérales dans les productions de détenus. Enfin, nous analyserons les pratiques corporelles qui ont cours lors des conversations avec des proches (parloir et téléphone), ceux-ci influençant leur discours et leur manière de se comporter, malgré les règles à suivre. Nous verrons que le temps a aussi un rôle dans ces diverses activités, à travers le tempo/la rythmique qui mesure chaque pas, chaque comportement ou chaque parole écrite ou orale.

*Trois opérations sont nécessaires pour produire un rythme : la segmentation (ou l'articulation en unités), la disposition et la sériation de ces unités*⁶¹⁹.

Nous chercherons ainsi chacun de ces trois éléments dans les activités proposées par l'administration pénitentiaire, afin de rendre compte d'une rythmique spécifique au milieu carcéral⁶²⁰.

De même, ces activités proposées permettent aux détenus de saisir l'instant, de participer pleinement à la construction du présent par l'expression de leurs émotions avec les supports du corps, du papier et du mur (fresques réalisées lors d'ateliers).

*L'instant est ainsi étroitement associé à l'instance, qu'il permet seul de faire surgir : celle du corps ému. Le projet célinien d'une « écriture émotive » conduit ainsi à définir une esthésie de la temporalité dont l'instant, suspendant toute rétention et toute propension, est la réalisation*⁶²¹.

Il s'agit du même processus pour les détenus : le corps a besoin d'un moment à lui pour se retrouver et exprimer ce qu'il ressent, comme lors des ateliers. Ces derniers rendent accessibles le droit à l'expression dans une temporalité différente du quotidien carcéral où tout est attente et bruit. Ils donnent alors l'occasion aux détenus de se percevoir différemment, comme des êtres humains sensibles et non des détenus avec une carapace perpétuelle contre les autres. Nous étudierons donc comment ces émotions se manifestent dans des actes momentanés, à travers l'utilisation de ces supports autorisés et proposés par l'administration pénitentiaire.

⁶¹⁹. Louis HEBERT, « Petite sémiotique du rythme. Éléments de rythmologie », in *Signo*, Rimouski (Québec), disponible sur : <http://www.signosemio.com/semiotique-du-rythme.asp> [consulté le 06.02.2016], partie « 2.1 Dispositif du rythme ».

⁶²⁰. Cf. aussi la notion de « tempo » : Claude ZILBERBERG, *Plaidoyer pour le tempo*, disponible sur : <http://www.claudezilberberg.net/pdfs/Plaidoyer.pdf> [consulté le 05.02.2016], p. 3-4.

⁶²¹. Denis BERTRAND et Jacques FONTANILLE, *op. cit.*, p. 12.